



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 10 MARS 2022

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION RHÔNE MEDITERRANEE CORSE

SEANCE DU 10 MARS 2022

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2022-2

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 2022-3

COMPTE FINANCIER EXECUTE DE L'ANNEE 2021

DELIBERATION N° 2022-4

BUDGET RECTIFICATIF N°1 SUR BUDGET INITIAL DE L'ANNEE 2022

DELIBERATION N° 2022-5

CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE CONCERNANT LA DELIBERATION DE GESTION 2021-42 - ATTEINTE DE L'EQUILIBRE QUANTITATIF (LP21)

DELIBERATION N° 2022-6

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021

DELIBERATION N° 2022-7

RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD-CADRE AVEC LA ZABR

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.

**Le président du conseil d'administration
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes**



Pascal MAILHOS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-2

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'article R213-38 du Code de l'environnement

DECIDE :

Le dernier alinéa de l'article 2 du règlement intérieur adopté par délibération n° 2021-1 du 4 mars 2021 est ainsi rédigé :

"Le président peut décider d'ouvrir la participation à une séance du conseil d'administration par un moyen de visioconférence permettant l'identification des membres du conseil et leur participation effective à une délibération collégiale. Les membres du conseil d'administration en sont alors informés dans la convocation à la séance."

Le président du conseil d'administration
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Pascal MAILHOS

DELIBERATION N° 2022-3

COMPTE FINANCIER EXECUTE DE L'ANNEE 2021

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 317,53 ETPT dont 315,27 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 2,26 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 678 134 114,12 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 25 996 639,65 € personnel
 - 8 894 736,56 € fonctionnement
 - 639 609 253,53 € intervention
 - 3 633 484,38 € investissement
- 565 975 530,92 € de crédits de paiement dont :
 - 25 996 639,65 € personnel
 - 7 926 966,46 € fonctionnement
 - 531 113 023,92 € intervention
 - 938 900,89 € investissement
- 570 800 700,11 € de recettes
- 4 825 169,19 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 4 965 741,22 € de variation de trésorerie
- 13 628 291,51 € de résultat patrimonial
- 19 395 815,98 € de capacité d'autofinancement
- 24 324 748,45 € de variation du fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 13 628 291,51 € en report à nouveau et de 24 184 434,79 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**Le président du conseil d'administration
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes**



Pascal MAILHOS



COMPTE FINANCIER 2021

PRESENTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2022

TABLEAU 1 - AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Autorisations d'emplois - Compte financier 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	315,27	2,26	317,53

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

315,60

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	315,27	25 929 432,90	2,26	67 206,75	317,53	25 996 639,65
1 - TITULAIRES	38,78	3 526 901,92			38,78	3 526 901,92
* Titulaires État	38,78	3 526 901,92			38,78	3 526 901,92
* Titulaires organisme (corps propre)					0	-
2 - CONTRACTUELS	276,49	22 402 530,98	0	0	276,49	22 402 530,98
* Contractuels de droit public	276,49	22 402 530,98	0	0	276,49	22 402 530,98
âCDI	249,33	19 960 236,17			249,33	19 960 236,17
âCDD	20,69	1 649 009,62	0	0	20,69	1 649 009,62
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	6,47	793 285,19	0	0	6,47	793 285,19
* Contractuels de droit privé	0	-	0	0	0	0
âCDI	0	-			0	0
âCDD	0	-	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES			2,26	67 206,75	2,26	67 206,75
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS		
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	-
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME		
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME		

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)
(Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS		
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	-
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	-
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	-

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABEAU 2 - AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Autorisations budgétaires - Compte financier 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants dernier budget rectificatif n°2 (24/06/2021)		Montants exécutés 2021		Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le CF		Montants dernier budget rectificatif n°2 (24/06/2021)	Montants exécutés 2021	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le CF	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	26 761 429	26 761 429	25 996 639,65	25 996 639,65	-	764 789	-	764 789		Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	1 361 603	1 361 603	1 120 473,53	1 120 473,53	-	241 129	-	241 129		Subvention pour charges de service public
										Autres financements de l'Etat
										Fiscalité affectée
Fonctionnement	15 058 913	12 718 713	8 894 736,56	7 926 966,46	-	6 164 176	-	4 791 747		Autres financements publics
<i>dont dépenses mutualisées portées par RMC</i>	101 695	101 695	399 213,01	138 743,22		297 518		37 048		Recettes propres
Intervention	645 371 783	532 159 760	639 609 253,53	531 113 023,92	-	5 762 529	-	1 046 736		Recettes fléchées*
<i>dont dépenses mutualisées portées par RMC</i>	175 000	105 000	331 786,72	-		156 787		105 000		Financements de l'Etat fléchés
										Autres financements publics fléchés
Investissement	5 713 874	4 989 063	3 633 484,38	938 900,89	-	2 080 390	-	4 050 162		Recettes propres fléchées
<i>dont dépenses mutualisées portées par RMC</i>	190 800	190 800	53 560,70	4 192,36	-	137 239	-	186 608		
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	692 905 999	576 628 965	678 134 114,12	565 975 530,92	-	14 771 885	-	10 653 434		TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-		4 825 169,19		5 219 484		394 315	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

AE sous plafond de dépenses (**)	513 566 680
----------------------------------	--------------------

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

(**) Montant correspondant aux AE/CP totaux - la part des dépenses mutualisées - les dépenses hors domaine

TABLEAU 4 - AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Equilibre financier - Compte financier 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants dernier budget rectificatif n°2 (24/06/2021)	Montants exécutés 2021	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le CF	Montants dernier budget rectificatif n°2 (24/06/2021)	Montants exécutés 2021	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le CF	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	394 315	-	- 394 315	-	4 825 169,19	4 825 169	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal							dont Budget Principal
dont Budget Annexe							dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	12 750 000	5 590 726,00	- 7 159 274	11 271 260	11 113 061,07	- 158 199	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	7 681 000	3 862 196,20	- 3 818 804	7 681 000	2 520 876,00	- 5 160 124	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-	14 434 807,07	-	237 937	462 881,79	224 945	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	20 825 315	23 887 729,27	- 11 372 393	19 190 197	18 921 988,05	- 268 209	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	-	-	11 104 184	1 635 118	4 965 741,22	-	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***				16 003 000	9 526 468,69		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	14 367 882	4 560 727,47					dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	20 825 315	23 887 729,27	- 268 209	20 825 315	23 887 729,27	- 268 209	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6 - AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Situation patrimoniale - Compte financier 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants dernier budget rectificatif n°2 (24/06/2021)	Montants exécutés 2021	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le CF	PRODUITS	Montants dernier budget rectificatif n°2 (24/06/2021)	Montants exécutés 2021	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le CF
Personnel	24 607 607	22 557 337,65	- 2 050 269	Subventions de l'Etat	16 204 600	16 204 600,00	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	1 361 603	1 115 443,30	- 246 160	Fiscalité affectée	558 201 000	586 803 648,90	28 602 649
Fonctionnement autre que les charges de personnel	130 810 641	126 000 661,44	- 4 809 980	Autres subventions	254 000	-	- 254 000
Intervention (le cas échéant)	419 441 654	443 830 770,37	24 389 116	Autres produits	1 575 050	3 008 812,07	1 433 762
TOTAL DES CHARGES (1)	574 859 902	592 388 769,46	17 528 867	TOTAL DES PRODUITS (2)	576 234 650	606 017 060,97	29 782 411
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 374 748	13 628 291,51	12 253 544	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	576 234 650	606 017 060,97	29 782 411	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	576 234 650	606 017 060,97	29 782 411

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants dernier budget rectificatif n°2 (24/06/2021)	Montants exécutés 2021	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le CF
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 374 748	13 628 291,51	12 253 544
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 220 000	6 403 537,63	3 183 538
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		578 619,44	578 619
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		59 454,84	59 455
- produits de cession d'éléments d'actifs		116 848,56	116 849
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	4 594 748	19 395 815,98	14 801 068

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants dernier budget rectificatif n°2 (24/06/2021)	Montants exécutés 2021	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le CF	RESSOURCES	Montants dernier budget rectificatif n°2 (24/06/2021)	Montants exécutés 2021	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le CF
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	4 594 748	19 395 815,98	14 801 068
Investissements	17 739 063	6 560 334,04	- 11 178 729	Financement de l'actif par l'État			-
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			-
				Autres ressources	11 271 260	11 485 724,51	214 465
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières	-	3 542,00	3 542
TOTAL DES EMPLOIS (5)	17 739 063	6 560 334,04	- 11 178 729	TOTAL DES RESSOURCES (6)	15 866 008	30 885 082,49	15 019 074
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	24 324 748,45	- 22 357 458	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	1 873 055	-	30 038 149

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants dernier budget rectificatif n°2 (24/06/2021)	Montants exécutés 2021	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le CF
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-1 873 055	24 324 748,45	26 197 803
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-237 937	29 290 489,67	29 528 427
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 635 118	- 4 965 741,22	- 3 330 623
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	251 490 382	277 688 184,95	26 197 803
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	88 370 634	117 899 061,26	29 528 427
Niveau final de la TRESORERIE	163 119 747	159 789 123,69	- 3 330 623

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

BILAN - COMPTE FINANCIER 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

ACTIF	EXERCICE 2021			EXERCICE 2020	PASSIF	2021	2020
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	NET		AVANT AFFECTATION	AVANT AFFECTATION
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	14 253 417,79	10 542 662,61	3 710 755,18	4 584 265,42	Financements reçus		
Immobilisations corporelles	31 497 265,97	17 014 264,31	14 483 001,66	15 221 105,34	Financement de l'Actif par l'Etat	655 530,77	655 530,77
Terrains	346 206,47		346 206,47	346 206,47	Financement de l'Actif par des tiers	167 693,92	167 693,92
Constructions	22 261 457,90	10 768 655,21	11 492 802,69	11 876 206,46	Réserves	306 166 937,22	306 166 937,22
Installations techniques matériel et outillage	1 057 393,68	976 716,77	80 676,91	103 509,56	Report à nouveau	24 184 434,79	46 075 592,96
Collections	2 541,50		2 541,50	2 541,50	Résultat de l'exercice (Bénéfice)	13 628 291,51	-21 891 158,17
Autres immobilisations corporelles	7 480 712,78	5 268 892,33	2 211 820,45	2 773 747,61			
Immobilisations corporelles en cours	220 829,72		220 829,72	118 893,74	TOTAL FONDS PROPRES	344 802 888,21	331 174 596,70
Avances et acomptes sur commandes	128 123,92		128 123,92	0,00			
Immobilisations financières	76 512 596,53		76 512 596,53	82 292 365,23	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
(dont ICNE pour 14,41€)					Provisions pour risques	736 667,82	752 207,81
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	122 263 280,29	27 556 926,92	94 706 353,37	102 097 735,99	Provisions pour charges	3 300 054,61	1 240 614,73
					TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 036 722,43	1 992 822,54
ACTIF CIRCULANT					DETTES FINANCIERES		
Créances	163 539 266,84	13 538 092,06	150 001 174,78	105 011 706,93	Dettes financières et autres emprunts	10 016 821,20	10 013 279,20
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	90 460 449,90		90 460 449,90	78 944 312,26	TOTAL DES DETTES FINANCIERES	10 016 821,20	10 013 279,20
Créances clients et comptes rattachés	15 221 461,71	13 538 092,06	1 683 369,65	582 924,57			
Créances sur le redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00		0,00	0,00	DETTES NON FINANCIERES		
Avances et acomptes versés sur commandes	833 388,07		833 388,07	303 404,84	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	784 285,00	613 072,98
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	1 241 174,00		1 241 174,00	1 241 174,00	Dettes fiscales et sociales	310 050,73	1 280 633,94
Créances sur les autres débiteurs	55 782 793,16		55 782 793,16	23 939 891,26	Avances et acomptes reçus		
Charges constatées d'avances dont prime de remboursement de	30 988,99		30 988,99	38 984,84	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	22 657 400,73	26 498 720,93
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	163 570 255,83	13 538 092,06	150 032 163,77	105 050 691,77	Autres dettes non financières	21 919 472,53	330 166,38
					Produits constatés d'avances		
TOTAL TRESORERIE	159 789 123,69	0,00	159 789 123,69	164 960 073,91	TOTAL DES DETTES NON FINANCIERES	45 671 208,99	28 722 594,23
TOTAL GENERAL	445 622 659,81	41 095 018,98	404 527 640,83	372 108 501,67	TOTAL GENERAL	404 527 640,83	372 108 501,67

COMPTE DE RESULTAT - COMPTE FINANCIER 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

CHARGES			PRODUITS		
	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats			Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks.	5 413 685,60	5 050 983,20	Subventions pour charges de service public		
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	16 204 600,00	
Salaires, traitements et rémunérations diverses	15 879 991,74	16 554 468,74	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Charges sociales	6 142 553,20	6 387 773,00	Dons et legs		
Intéressement et participation			Produits de la fiscalité affectée	586 803 648,90	489 888 275,15
Autres charges de personnel	534 792,71	677 767,53			
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)					
Autres charges de fonctionnement	114 168 804,21	103 129 690,56			
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs	6 403 537,63	7 184 229,88			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	148 543 365,09	138 984 912,91			
CHARGES D'INTERVENTION			Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Ventes de biens ou prestations de services	2 475,06	59 828,88
Transferts aux ménages	3 096 577,15	7 481 906,85	Produits des cessions d'éléments d'actif	116 848,56	29 649,39
Transferts aux entreprises	81 600 716,41	75 167 680,87	Autres produits de gestion	2 310 854,59	1 675 988,52
Transferts aux collectivités territoriales	331 559 912,55	269 431 555,64	Production stockée et immobilisée		
Transferts aux autres collectivités	27 573 564,26	25 587 590,45	Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			Autres produits		
Dotations aux provisions et dépréciations			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	578 619,44	3 128 929,44
			Reprises du financement rattaché à un actif		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	443 830 770,37	377 668 733,81			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	592 374 135,46	516 653 646,72	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	606 017 046,55	494 782 671,38
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêts			Produits des participations et prêts	14,42	1 633,17
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Pertes de change			Intérêts sur créances non immobilisées		
Autres charges financières			Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
			Gains de change		
			Autres produits financiers		
			Reprises sur amort, dépréciations et provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	14,42	1 633,17
Impôt sur les sociétés	14 634,00	21 816,00			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	13 628 291,51		RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		21 891 158,17
TOTAL CHARGES	606 017 060,97	516 675 462,72	TOTAL PRODUITS	606 017 060,97	516 675 462,72

BALANCE DES VALEURS INACTIVES - COMPTE FINANCIER 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

[illegible]

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-4

BUDGET RECTIFICATIF N°1 SUR BUDGET INITIAL DE L'ANNEE 2022

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 318,42ETPT dont 315,6 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 2,82 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 613 975 145 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 27 532 721 € personnel
 - 12 108 486 € fonctionnement
 - 569 860 670 € intervention
 - 4 473 268 € investissement
- 636 059 539 € de crédits de paiement dont :
 - 27 532 721 € personnel
 - 12 415 775 € fonctionnement
 - 589 623 425 € intervention
 - 6 487 618 € investissement
- 592 221 877 € de prévisions de recettes
- - 43 837 662 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 17 850 687 € de variation de trésorerie
- - 39 850 044 € de résultat patrimonial
- - 37 350 044 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 44 493 687 € de diminution du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**Le président du conseil d'administration
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes**



Pascal MAILHOS



BUDGET RECTIFICATIF N°1

2022

PRESENTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2022

AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE – BUDGET RECTIFICATIF N°1 2022

Sommaire

TABLEAUX BUDGETAIRES - POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU 1 - Autorisations d'emplois

TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires

TABLEAU 4 - Equilibre financier

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

Articles 211 et 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

TABLEAU 1 - AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Autorisations d'emplois - Budget Rectificatif n°1 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	315,6	2,82	318,42

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

315,6

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	315,6	27 472 721	2,82	60 000	315,6	27 532 721
1 - TITULAIRES	43,5	4 143 944,54			43,5	4 143 944,54
* Titulaires État	43,5	4 143 944,54			43,5	4 143 944,54
* Titulaires organisme (corps propre)					0	-
2 - CONTRACTUELS	272,1	23 328 776,46	0	0	272,1	23 328 776,46
* Contractuels de droit public	272,1	23 328 776,46	0	0	272,1	23 328 776,46
øCDI	249	21 318 897,00			249	21 318 897,00
øCDD	18,1	1 533 564,00	0	0	18,1	1 533 564,00
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	5	476 315,46	0	0	5	476 315,46
* Contractuels de droit privé	0	-	0	0	0	0
øCDI	0	-			0	0
øCDD	0	-	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES					0	0,00
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	-
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	-
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	-
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	-

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2 - AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Autorisations budgétaires - Budget Rectificatif n°1 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES									RECETTES				
	Montants CF 2021 (10/03/2022)		Montants Budget Initial (14/10/2021)		Montants Budget rectificatif n°1		Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial		Montants CF 2021 (10/03/2022)	Montants Budget Initial (14/10/2021)	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	25 996 639,65	25 996 639,65	27 532 721	27 532 721	27 532 721	27 532 721	-	-	554 479 228,77	558 849 915	558 849 915	-	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	1 120 473,53	1 120 473,53	1 104 798	1 104 798	1 104 798	1 104 798	-	-					Subvention pour charges de service public
													Autres financements de l'Etat
									551 473 677,27	557 530 000	557 530 000	-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	8 894 736,56	7 926 966,46	11 774 998	12 159 775	12 108 486	12 415 775	333 488	256 000	203 110,06	152 600	152 600	-	Autres financements publics
dont dépenses mutualisées portées par RMC	399 213,01	138 743,22	101 695	101 695	101 695	101 695	-	-	2 802 441,44	1 167 315	1 167 315	-	Recettes propres
Intervention	639 609 253,53	531 113 023,92	566 353 670	568 809 425	569 860 670	589 623 425	3 507 000	20 814 000	16 321 471,34	33 311 962	33 371 962	60 000	Recettes fléchées*
dont dépenses mutualisées portées par RMC	331 786,72		276 667	70 000	396 667	130 000	120 000	60 000	16 204 600,00	32 863 600	32 963 600	-	Financements de l'Etat fléchés
									-	-	-	-	Autres financements publics fléchés
									116 871,34	448 362	508 362	60 000	Recettes propres fléchées
Investissement	3 633 484,38	938 900,89	4 401 268	4 193 828	4 473 268	6 487 618	72 000	2 293 790					
dont dépenses mutualisées portées par RMC	53 560,70	4 192,26		276 667	-	276 667	-	-					
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	678 134 114,12	565 975 530,92	610 062 657	612 695 749	613 975 145	636 059 539	3 912 488	23 363 790	570 800 700,11	592 161 877	592 221 877	60 000	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		4 825 169,19		-		-		-	-	20 533 872	43 837 662	23 303 790	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

AE sous plafond de dépenses (**)	507 517 389
----------------------------------	-------------

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"
(**) Montant correspondant aux AE/CP totaux - la part des dépenses mutualisées - les dépenses hors domaine

TABLEAU 4 - AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Equilibre financier - Budget Rectificatif n°1 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

BESOINS					FINANCEMENTS				
	Montants CF 2021 (10/03/2022)	Montants Budget Initial (14/10/2021)	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	Montants CF 2021 (10/03/2022)	Montants Budget Initial (14/10/2021)	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		20 533 872	43 837 662	23 303 790	4 825 169,19	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal									dont Budget Principal
dont Budget Annexe									dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	5 590 726,00	10 200 000	10 200 000	-	11 113 061,07	9 543 975	9 543 975	-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	3 862 196,20	4 022 000	4 022 000	-	2 520 876,00	4 022 000	4 022 000	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	14 434 807,07	- 9 000 000	- 26 643 000	- 17 643 000	462 881,79	-	-	-	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	23 887 729,27	25 755 872	31 416 662	5 660 790	18 921 988,05	13 565 975	13 565 975	-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0,00	-	-	-	4 965 741	12 189 897	17 850 687	5 660 790	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		13 190 100	13 190 100		9 526 468,69		-		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	4 560 727,47		-			25 379 997	31 040 787		dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	23 887 729,27	25 755 872	31 416 662	5 660 790	23 887 729,27	25 755 872	31 416 662	5 660 790	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6 - AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Situation patrimoniale - Budget Rectificatif n°1 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants CF 2021 (10/03/2022)	Montants Budget Initial (14/10/2021)	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	PRODUITS	Montants CF 2021 (10/03/2022)	Montants Budget Initial (14/10/2021)	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Personnel	22 557 337,65	25 247 762	25 247 762	-	Subventions de l'Etat	16 204 600	32 863 600	32 863 600	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	1 115 443,30	1 104 798	1 104 798	-	Fiscalité affectée	586 803 648,90	557 530 000	557 530 000	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	126 000 661,44	130 898 159	134 325 159	3 427 000	Autres subventions	0,00	152 600	152 600	-
Intervention (le cas échéant)	443 830 770,37	454 856 000	472 499 000	17 643 000	Autres produits	3 008 812,07	1 615 677	1 675 677	60 000
TOTAL DES CHARGES (1)	592 388 769,46	611 001 921	632 071 921	21 070 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	606 017 060,97	592 161 877	592 221 877	60 000
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	13 628 291,51	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	18 840 044	39 850 044	21 010 000
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	606 017 060,97	611 001 921	632 071 921	21 070 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	606 017 060,97	611 001 921	632 071 921	21 070 000

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants CF 2021 (10/03/2022)	Montants Budget Initial (14/10/2021)	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	13 628 291,51	- 18 840 044	- 39 850 044	- 21 010 000
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 403 537,63	2 500 000	2 500 000	-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	578 619,44			-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	59 455			-
- produits de cession d'éléments d'actifs	116 848,56			-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-			-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	19 395 815,98	- 16 340 044	- 37 350 044	- 21 010 000

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants CF 2021 (10/03/2022)	Montants Budget Initial (14/10/2021)	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	RESSOURCES	Montants CF 2021 (10/03/2022)	Montants Budget Initial (14/10/2021)	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	0,00	16 340 044	37 350 044	21 010 000	Capacité d'autofinancement	19 395 816	-	-	-
Investissements	6 560 334,04	9 393 828	11 687 618	2 293 790	Financement de l'actif par l'Etat				-
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat				-
					Autres ressources	11 485 724,51	9 543 975	9 543 975	-
Remboursement des dettes financières	-	5 000 000	5 000 000	-	Augmentation des dettes financières	3 542,00	-		-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 560 334,04	30 733 872	54 037 662	23 303 790	TOTAL DES RESSOURCES (6)	30 885 082,49	9 543 975	9 543 975	-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	24 324 748,45	-	-	46 607 580	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	21 189 897	44 493 687	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants CF 2021 (10/03/2022)	Montants Budget Initial (14/10/2021)	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	24 324 748,45	-21 189 897	-44 493 687	- 23 303 790
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	29 290 489,67	-9 000 000	-26 643 000	- 17 643 000
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-4 965 741,22	-12 189 897	-17 850 687	- 5 660 790
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	277 688 184,95	230 300 485	233 194 498	2 894 013
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	117 899 061,26	79 370 634	91 256 061	11 885 427
Niveau final de la TRESORERIE	159 789 123,69	150 929 850	141 938 437	- 8 991 413

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

DELIBERATION N° 2022-5

**CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE CONCERNANT LA
DELIBERATION DE GESTION 2021-42 - ATTEINTE DE L'EQUILIBRE
QUANTITATIF (LP21)**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau,

Vu les délibérations de gestion des aides du 11^e programme d'intervention, et en particulier la délibération n° 2021-42 relative à l'atteinte de l'équilibre quantitatif (LP 21),

Vu le rapport du Directeur général de l'agence de l'eau,

D E C I D E

Article unique

Le paragraphe « 1. Actions éligibles et taux d'intervention » de l'objectif 2.1 « Agir à la hauteur du changement climatique » de la délibération de gestion 2021-42 relative à l'atteinte de l'équilibre quantitatif (LP21) est modifié comme suit, à la dernière phrase :

« (...) Au cas par cas, hors appels à projets, sont également éligibles les études visant à caractériser les vulnérabilités des territoires au changement climatique. Pour ces actions le taux d'aide est de 70% au maximum. ».

Le président du conseil d'administration
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Pascal MAILHOS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-6

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

APPROUVE le rapport d'activité de l'année 2021 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Le président du conseil d'administration
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Pascal MAILHOS

Agence de l'eau
Rhône Méditerranée
Corse

Rapport d'activité 2021

**SAUVONS !
L'EAU !**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 décembre 2021

Président :

Pascal Maillhos

Vice-présidents :

Pascal Bonnetain, Claude Roustan.

Collectivités territoriales :

Bénédicte Martin, Bruno Forel, Bérengère Noguier, Pascal Bonnetain, Christophe Lime, Annick Cressens, Anne Groperrin, Perrine Prigent, Gilles D'Ettore, Antoine Orsini, Hervé Paul, Didier Réault.

État et ses établissements publics :

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, le commissaire à l'aménagement des Alpes, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes, la secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice générale du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, le directeur interrégional de la Mer Méditerranée, le directeur général des voies navigables de France, le directeur général de l'office français de la biodiversité, le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Préfet de Corse.

Personne qualifiée du comité de bassin Rhône-Méditerranée :

Hervé Guillot

Représentant du collège des usagers et des personnes compétentes du comité de bassin de Corse :

Henri Politi

Usagers non-économiques :

Jean-Louis Faure, Claude Roustan, Françoise Colard, Frédérique Lorenzi, Michel Delmas.

Usagers économiques :

François Lavrut, Nicolas Perrin, Patrick Jeambar, Marie-Hélène Enrici, Véronique Guiseppin.

Représentants du personnel de l'agence :

Anahi Barrera (titulaire), Vincent Porteret (suppléant).

Édité en mars 2022

par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Photo en couverture : C. Moirenc / Hemis.fr

ÉDITO	p.3
-------------	-----

■ 2021, EN CHIFFRES	p.4
---------------------------	-----

TEMPS FORTS	p.6
-------------------	-----

■ LES AIDES	p.8
-------------------	-----

Adaptation au changement climatique	p.10
---	------

Qualité et richesse des milieux aquatiques	p.12
--	------

Protection des eaux littorales	p.14
--------------------------------------	------

Réduction des pollutions domestiques	p.16
--	------

Soutien aux territoires les plus fragiles	p.18
---	------

Réduction des pollutions industrielles	p.20
--	------

Réduction des pollutions agricoles	p.22
--	------

Gestion quantitative	p.24
----------------------------	------

Fleuve Rhône	p.26
--------------------	------

Bassin de Corse	p.28
-----------------------	------

■ LES REDEVANCES	p.30
------------------------	------

Une justice fiscale étroitement contrôlée	p.31
---	------

■ LA PLANIFICATION - LA GOUVERNANCE LOCALE	p.34
--	------

SAGE en Rhône-Méditerranée et Corse : une dynamique toujours positive	p.35
--	------

■ LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	p.38
---------------------------------------	------

La coopération de financement se consolide	p.39
--	------

■ LA CONNAISSANCE	p.41
-------------------------	------

Soutenir la recherche et diffuser les résultats	p.42
---	------

■ LA SENSIBILISATION	p.45
----------------------------	------

Rendre visibles les actions et les résultats	p.46
--	------

■ LES MOYENS	p.48
--------------------	------

Une agence écoresponsable	p.49
---------------------------------	------

Réalisation du budget	p.50
-----------------------------	------

Organigramme des Directions et Services	p.51
---	------

■ 11 ^e PROGRAMME	p.52
-----------------------------------	------

Le bilan à mi-parcours	p.53
------------------------------	------

ÉDITO



Pascal Mailhos,
Préfet coordonnateur du bassin
Rhône-Méditerranée,
Président du conseil
d'administration de l'agence de
l'eau Rhône Méditerranée Corse

Cette année encore, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a répondu présente et a su adapter son intervention dans un contexte exceptionnel. En témoigne la forte mobilisation de ses équipes dans le déploiement du plan de relance et l'appel à projets « Rebond », qui a permis d'accompagner de nombreuses collectivités dans leurs investissements d'eau potable et d'assainissement.

Alors qu'une nouvelle année commence, la révision à mi-parcours du 11^e programme d'intervention de l'agence (2019-2024) tire les enseignements de la crise sanitaire et a anticipé la révision des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse, qui constitueront des feuilles de route pour la période 2022-2027. L'agence de l'eau encourage ainsi la gestion équilibrée de la ressource en soutenant les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), dont l'efficacité n'est plus à démontrer; elle renforce également l'accompagnement des territoires ruraux pour la mise à niveau des équipements et le traitement des pollutions.

Améliorer l'état des eaux, encourager l'adaptation au changement climatique, poursuivre la transition écologique, préserver la ressource et la biodiversité, maintenir l'équilibre entre les usages, assurer la cohésion des territoires, restaurer les milieux et les écosystèmes, accompagner les projets: telles sont les ambitions que nous partageons, qu'il nous revient de faire partager, et que les territoires pourront réaliser avec l'agence de l'eau à leurs côtés.



Laurent Roy,
directeur général
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

2021 a été une année remarquable en termes d'activité malgré la poursuite de la crise sanitaire. L'agence a accordé 528 M€ d'aides financières aux acteurs des territoires, consommant notamment très rapidement la totalité des enveloppes de l'appel à projets Rebond « Eau, Biodiversité, Climat » et des crédits « France relance » mis à sa disposition. Elle a ainsi apporté sa pierre à la relance de l'économie, tout en positionnant l'action au service du bon état des eaux. Ce très bon résultat est le fruit de la forte mobilisation des équipes pour accompagner les maîtres d'ouvrage. Les compteurs ont ainsi décollé pour certains objectifs du 11^e programme tels les linéaires de rivières restaurées qui atteignent déjà, fin 2021, les deux-tiers de l'objectif du programme. C'est aussi le cas pour la gestion des eaux pluviales et plus globalement pour l'objectif d'adaptation aux changements climatiques.

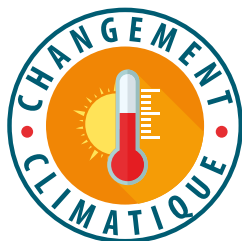
En parallèle, le pilotage fin et maîtrisé de l'encaissement des redevances a permis à l'agence de ne pas dépasser le plafond mordant et d'éviter tout reversement à l'État.

Gestion, adaptation, partenariat avec les territoires, mais aussi planification, ces savoir-faire sont bien au cœur du fonctionnement de l'agence. En 2021, elle a révisé son 11^e programme afin de tenir compte du bilan des 3 premières années et des prochains Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 de Rhône-Méditerranée et de Corse. Elle a aussi modernisé sa relation avec les maîtres d'ouvrage en lançant un service en ligne pour toute demande d'aide financière. C'est désormais la fin du papier, tant pour les déclarations de redevances que pour les demandes d'aides! Car l'agence se doit aussi d'être exemplaire pour réduire l'empreinte environnementale de ses activités. Une ambition déployée au sein même des sites de l'établissement grâce à la mise en place d'une démarche participative écoresponsable.

Résolument tournée vers l'avenir, l'agence a aussi finalisé en 2021 sa démarche pour l'Agence en 2030, avec des arbitrages pour simplifier nos façons de faire, mais aussi des réflexions menées sur les évolutions de nos métiers en regard des perspectives sur les enjeux de l'eau. Un avenir à préparer collectivement!

2021, EN CHIFFRES

57%



C'EST LA PART DES AIDES DE L'AGENCE MOBILISÉES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2021.

20,5 Mm³

de nouvelles économies d'eau en 2021,

l'équivalent de la consommation d'une ville de la taille de Nice, un résultat en hausse comparé à 2020.



62



plans de gestion de la ressource en eau

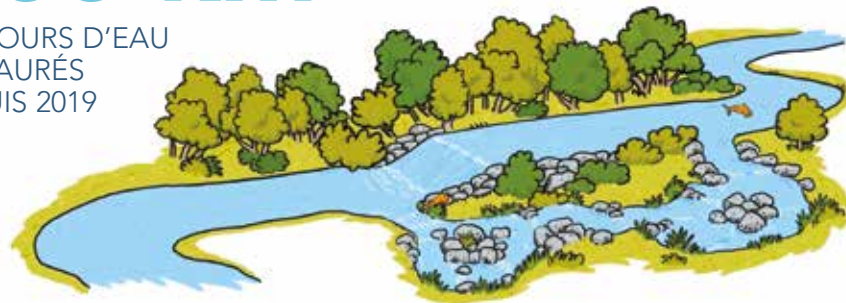
adoptés au total, fin 2021, sur un total de 72 territoires ciblés, résultat de plusieurs années de concertation pour mieux partager l'eau sur les territoires en déficit.

16 ÉVÉNEMENTS

(commissions géographiques, journées techniques sur le partage de l'eau, sur la désimperméabilisation des sols, séminaires sur la Méditerranée, sur les sciences sociales...) organisés par l'agence en 2021.

200 km

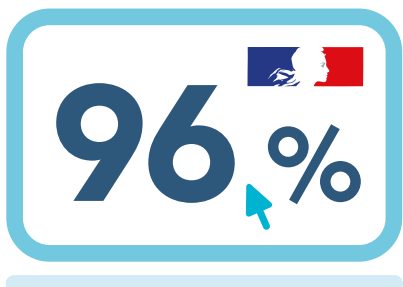
DE COURS D'EAU RESTAURÉS DEPUIS 2019



soit **les deux-tiers** des 300 km visés par le 11^e programme 2019-2024.

61,2 ha

de surfaces désimperméabilisées pour désengorger les réseaux d'assainissement des flux d'eaux pluviales et contribuer à la recharge des nappes.



DES REDEVABLES
ONT CHOISI
LA TÉLÉ-DÉCLARATION
EN 2021.

18

c'est le nombre de
contrats financiers
signés en 2021
entre l'agence de l'eau
et ses partenaires territoriaux.

1 contrat sur 2 porte une opération collective
pour traiter les rejets toxiques dispersés sur un territoire.



754

**AGRICULTEURS
RÉMUNÉRÉS
SUR 5 ANS**

dans le cadre des
Paielements pour services
environnementaux (PSE),
un dispositif expérimental
finançant les bonnes pratiques
en faveur de la biodiversité et
de la qualité de l'eau potable.



59

PROJETS SOLIDAIRES

soutenus par l'agence
en 2021 pour développer
l'accès à l'eau potable
et à l'assainissement dans
les pays du sud,
pour 21 pays bénéficiaires.

2021, LES TEMPS FORTS

2 ans d'adaptation face à la crise sanitaire

Plein succès pour le plan France Relance de l'État et l'appel à projets Rebond de l'agence



Ces dispositifs conçus pour les années 2020 et 2021 afin de soutenir l'économie française dans son ensemble et les investissements pour l'eau et la biodiversité en particulier ont prouvé leur efficacité.

Fin 2021, les enveloppes financières associées ont été consommées en intégralité : 64,7 M€ de crédits de l'État* au titre du plan France Relance ont été attribués à 88 opérations représentant 157,1 M€ de travaux dans les domaines de l'eau potable (35,4 M€), de l'assainissement (26,8 M€), et en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité (2,5 M€). L'appel à projets de l'agence de l'eau, baptisé « Rebond Eau Biodiversité Climat » doté de 180 M€ a accompagné très majoritairement le renouvellement de réseaux d'eau vieillissant, un secteur identifié en difficulté du fait du ralentissement des commandes publiques pendant la crise sanitaire. Les aides au renouvellement des réseaux d'assainissement, à la gestion du temps de pluie et aux stations d'épuration sur des territoires non éligibles aux aides habituelles de l'agence ont mobilisé la plus grande part de l'enveloppe restante.

* Pour rappel, les agences de l'eau ont été destinataires d'une enveloppe nationale de 260 M€ de crédits d'Etat pour mobiliser les territoires dans le cadre de France Relance. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a reçu une dotation de 65 M€, qui est venue s'ajouter aux recettes qu'elle perçoit par les redevances, et qu'elle a donc redistribuée.



12 mars

Bérangère Abba lance le Marathon de la biodiversité dans la plaine de l'Ain

Le « Marathon de la biodiversité » est une opération d'envergure qui vise à restaurer ou à créer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour cible 42 km de haies et 42 mares. L'appellation, décernée par l'agence de l'eau, récompense les efforts des acteurs locaux qui ont la volonté d'aboutir à un résultat ambitieux, en écho au défi sportif que représente un marathon. Après la communauté de communes Saône-Beaujolais qui avait initié cette démarche, la communauté de communes de la plaine de l'Ain est entrée dans la course en 2021. Les infrastructures agro écologiques amélioreront les habitats nécessaires au cycle de vie et au déplacement d'espèces caractéristiques des milieux aquatiques et humides (notamment le crapaud commun, le triton alpestre, le murin de Daubenton, etc.).

3 au 11 septembre

Marseille accueille le Congrès mondial de la nature, l'agence est sur le pont !

C'est sur notre bassin Rhône-Méditerranée que s'est tenu le plus grand événement mondial pour une reconstruction fondée sur la nature, pour le changement climatique et pour la biodiversité. L'agence a souhaité être présente et a participé à plusieurs événements dont notamment une conférence « Eau, changement climatique et biodiversité

- Agissons, c'est vital ! » présentant la politique des agences de l'eau sur ces thématiques, ou encore une session sur la coopération internationale en faveur des solutions fondées sur la nature. Elle a aussi financé des partenaires exposant sur l'espace grand public comme la Maison régionale de l'eau et le Conservatoire d'espace naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Au fil de l'eau...

99 inaugurations, signatures, poses de première pierre...



- 1 - Signature du contrat Bièvre Liers Valloire et Sanne, le 2 mars (200 actions, 43 M€ pour des études et travaux portés par 18 maîtres d'ouvrage).
- 2 - Signature le 20 mai par le Préfet maritime de la Méditerranée des arrêtés réglementant les mouillages des navires de plus de 24 m dans le parc national des Calanques.
- 3 - Inauguration des travaux de restauration du marais de Vaux, le 17 septembre.
- 4 - Signature du contrat de rivière des bassins versants de l'Aude, de la Berre et des Corbières maritimes, le 24 septembre.
- 5 - Signature du contrat châlonnais, le 5 octobre (15 M€ d'aides de l'agence pour le petit et le grand cycle).
- 6 - Signature du contrat métropolitain Aix Marseille Provence, le 21 octobre (205 M€ dont 58 M€ d'aides de l'agence).
- 7 - Lancement des Paiements pour services environnementaux en Ardèche, le 17 novembre.



LES AIDES

Vue aérienne de la Durance (84).

Après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a vu la reprise des investissements et des opérations en faveur de l'eau.

Au total, l'agence a attribué 528,3 M€ d'aides, consommant l'intégralité des enveloppes prévues. La mobilisation des maîtres d'ouvrage a été remarquable grâce à l'effet booster de l'appel à projets « Rebond Eau, biodiversité, climat » et du plan France Relance du gouvernement.

Les aides accordées pour l'adaptation au changement climatique ont fait un bond de 60 M€, par rapport à 2020. Les collectivités ont en effet été nombreuses à saisir l'opportunité de l'ouverture hors zone de revitalisation rurale des financements de l'agence pour la gestion durable des réseaux d'eau potable. Au total, 121 M€ ont ainsi été investis sur cet enjeu (enveloppe agence + crédits France relance), contre 103 M€ en 2020 et à peine 30 M€ en 2019.

D'ambitieux travaux de renaturation des rivières ont aussi mobilisé les financements de l'agence, ce qui est un bon signal. De même, l'année 2021 a été marquée par l'engouement des collectivités pour déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement en désimperméabilisant les sols.

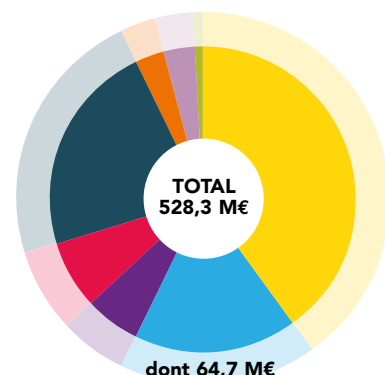
Les industriels ont aussi été au rendez-vous de la relance et des assouplissements offerts par l'appel à projets Rebond, notamment pour financer des opérations de réduction de la pollution par les macropolluants.

Le secteur agricole a maintenu l'élan constaté depuis quelques années pour réduire les pollutions par les pesticides et a répondu présent à l'initiative sur les Paiements pour services environnementaux (PSE) sur les 21 territoires engagés.

Seule ombre au tableau, le retard s'accroît sur la mise en conformité des stations d'épuration identifiées comme points noirs. C'est pourtant là qu'il faut agir en priorité pour retrouver le bon état des eaux !

Par ailleurs, la politique de contractualisation, dispositif phare du 11^e programme, a logiquement ralenti en 2021, les 2 premières années du programme ayant été très actives pour le déploiement de cette politique. 18 contrats ont toutefois été signés pour un engagement financier de plus de 100 M€ pour 267 M€ de travaux programmés. De nombreux nouveaux contrats sont attendus pour 2022.

Répartition des aides sur l'année 2021*



* Montant des engagements, hors dépenses de fonctionnement et financements des opérateurs de la biodiversité : OFB, parcs nationaux.

LE VIRAGE EST ENGAGÉ

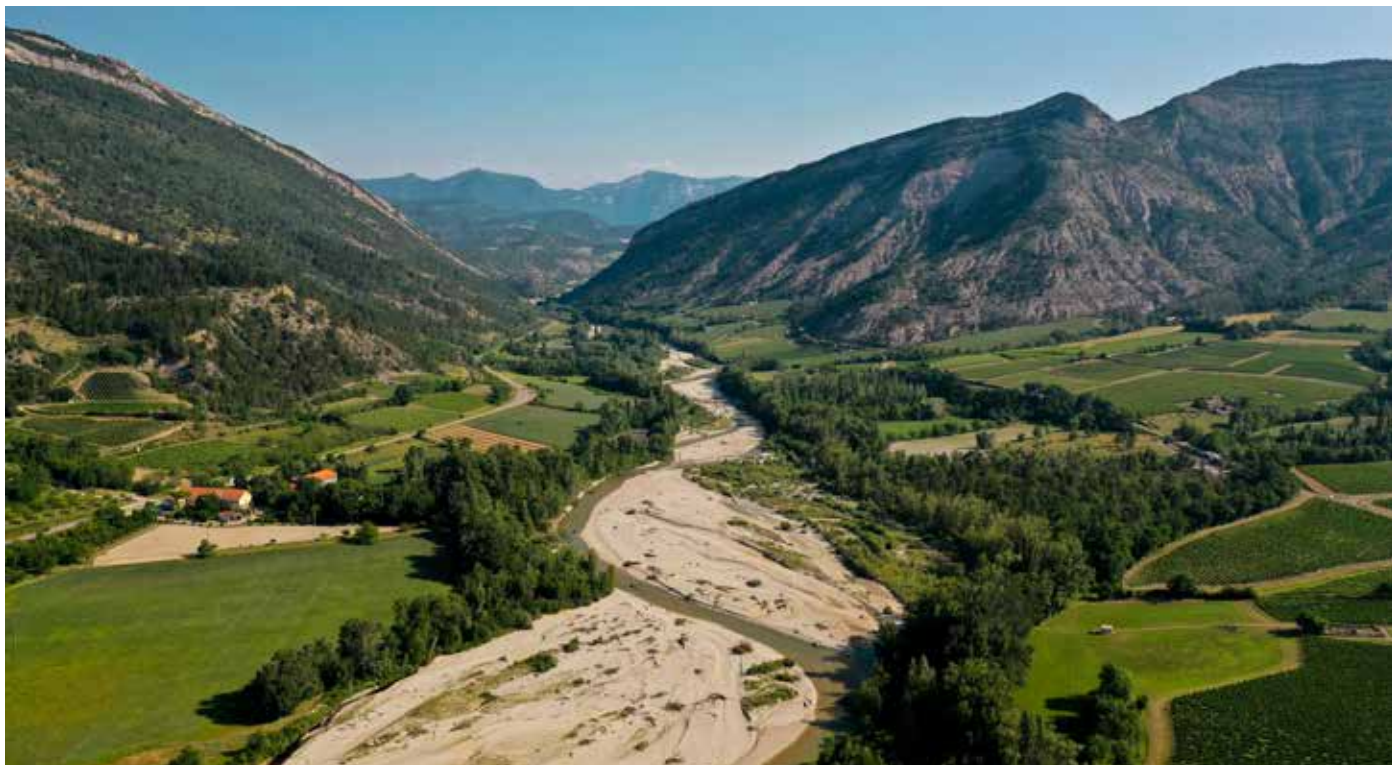
Pour s'adapter au changement climatique dans le domaine de l'eau, les solutions sont multiples et interconnectées : organiser le partage de la ressource, déployer les économies d'eau pour réduire la dépendance à une ressource en tension, limiter les pratiques et aménagements qui favorisent l'assèchement des sols, désimperméabiliser les sols, restaurer les zones humides, décroisonner les rivières...

En 2021, comme en 2020, 57 % des aides accordées par l'agence de l'eau contribuent directement à ces mesures d'adaptation. Cette part est supérieure à 2019 (49 %). Ceci s'explique en particulier par l'appel à projets

« Rebond Eau Biodiversité Climat », qui pour les années 2020 et 2021 a ouvert des financements importants sur des opérations en lien direct avec l'enjeu changement climatique telles la rénovation des réseaux d'eau potable pour en réduire les fuites, et la méthanisation pour les stations d'épuration.

Au-delà de cette mobilisation globale, de plus en plus de collectivités engagent des réflexions pour préciser ce qu'elles pourraient envisager de plus pour agir à la hauteur du changement climatique. C'est le cas des départements du Gard ou de l'Ardèche par exemple mais également du SCOT de Grenoble, de la vallée de la Drôme ou encore de Valence Romans Agglo...

Vallée de la Drôme.



57,3 % des aides attribuées par l'agence en 2021

contribuent directement à l'adaptation
au changement climatique. L'objectif de
40 % fixé par le 11^e programme est donc
dépassé. Ceci représente 273 M€ d'aides.

Cap sur les démarches prospectives

Afin de préparer au mieux l'avenir dans un contexte nouveau et incertain de changement climatique et renforcer les mesures d'anticipation du changement climatique dans la gestion équilibrée de la ressource en eau, le projet de SDAGE 2022-2027 Rhône-Méditerranée préconise d'engager des démarches prospectives à l'échelle territoriale des bassins versants, en particulier dans le cadre des plans de gestion pour la ressource en eau, dorénavant appelés projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). En conséquence, dans le cadre de la révision de son 11^e programme, voté par le conseil d'administration le 16 décembre 2021, l'agence de l'eau renforce dès 2022 son soutien aux projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en accompagnant les démarches prospectives d'adaptation au changement climatique sur tous les territoires des bassins y compris ceux qui ne sont pas (encore) déficitaires en eau. Ces démarches visent à élargir le champ des actions possibles et pertinentes, à mesurer et peser les opportunités et risques des choix actuels et futurs d'adaptation, en dépassant les visions à court terme. Elles permettent un dialogue territorial, entre tous les usagers de l'eau, autour de différents scénarios de futurs possibles afin que la stratégie adoptée élargisse la capacité d'adaptation, dans une approche collective et concertée. Une note du secrétariat technique du SDAGE précise comment procéder. Elle est téléchargeable sur www.eaurmc.fr (médiathèque)

Les collectivités du bassin qui ont mené des études prospectives peuvent témoigner de la plus-value de cet exercice pour définir des modalités de gestion de l'eau qui permettent d'anticiper les effets du changement climatique en adaptant les activités et tout en préservant les milieux.



Vice-présidente du
Département du Gard

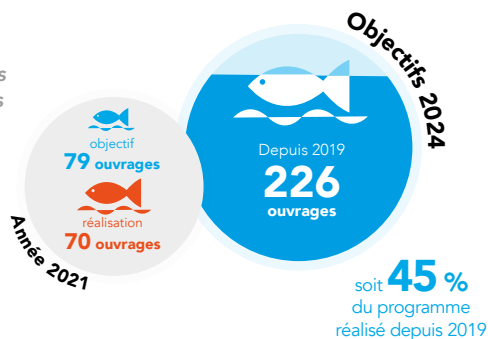
Bérengère Noguier

Le Gard menacé par l'aridification du climat

Le Gard est un département particulièrement sensible au climat. Et ce depuis l'Antiquité! Nous constatons une nette aggravation des phénomènes de précipitations et de sécheresse, de surcroît à des périodes peu habituelles. Il y a urgence à intervenir, d'où notre stratégie Eau et Climat, effective depuis 2021, avec la création d'une Commission départementale de l'eau co-présidée avec la préfète du Gard et réunissant l'ensemble des acteurs et professionnels de l'eau. Le diagnostic réalisé et la démarche prospective ont validé la perspective d'un changement de climat, et avec elle des enjeux majeurs en termes d'agriculture, de paysages, d'accès à l'eau et d'exode des populations. La commission est là pour garantir que nous voulons tous aller dans le même sens et pour organiser les actions, ainsi que les financements associés, en lien avec l'agence de l'eau. En 2021, le Département a d'ores et déjà fléché 50 % de ses aides sur l'adaptation au changement climatique, ce qui a multiplié par 3 les opérations pour la qualité et les économies d'eau.

DES OPÉRATIONS AMBITIEUSES POUR RENATURER LES RIVIÈRES

Rendre franchissables 500 ouvrages construits en travers des cours d'eau.



Engager la restauration morphologique sur 300 km de cours d'eau.



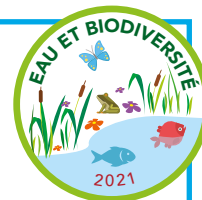
Après une période d'incertitude en 2020, la mobilisation pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières aménagées semble bien répartie et les opérations présentées tendent vers des travaux plus ambitieux. Les linéaires restaurés en 2021 dépassent de 16 % l'objectif annuel fixé. Les opérations d'ampleur, restaurant une partie du lit majeur ou favorisant des débordements en lit moyen ou majeur, représentent près de 44 % du linéaire renaturé. Parmi ces opérations ambitieuses, la restauration hydromorphologique du ruisseau du Val de Presles sur 1,5 km dans le cadre du contrat de rivière Saône et celle de la Bourbre entre Bourgoin-Jallieu et Villefontaine sur 6,35 km.

Au total sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, depuis 2019, 200 km de linéaire ont été restaurés, soit les deux-tiers des 300 km visés par le 11^e programme 2019-2024.

Continuité écologique : en demi-teinte

Avec 69 ouvrages rendus franchissables en 2021, l'agence atteint 80 % de son objectif annuel. Comme en 2020, la dynamique marque le pas. En effet, les ouvrages prioritaires restant à traiter sont aussi les plus difficiles et la révision de la liste de ces ouvrages en accompagnement du futur SDAGE 2022-2027 est prévue pour 2022. La dynamique de restauration de la continuité écologique bénéficiera à compter de 2022 de l'éligibilité aux aides pour l'effacement des ouvrages situés sur tous les cours d'eau, en conservant toutefois une priorité aux ouvrages ciblés prioritaires par les services de l'État, et dans la limite des dispositions légales en vigueur qui encadrent désormais très strictement les effacements d'ouvrages en liste 2.

Appel à projets « Eau et biodiversité » : 40 projets retenus pour l'édition 2021



Avec un nombre de dossiers et des montants d'aides investies en retrait en 2021 (5,5 M€ contre 7,4 M€ d'aides en 2020), la politique biodiversité de l'agence a pu souffrir de la concurrence d'autres appels à projets tels l'appel à projets « Plantons des haies ! » de France relance, moins sélectif, sur lequel nos partenaires habituels se sont davantage mobilisés. De beaux projets de restauration de la trame turquoise ont toutefois été retenus et la marque « Marathon de la biodiversité » (plantation de 42 km de haies et création de 42 mares) poursuit sa progression avec 5 nouveaux marathons en 2021: Métropole de Lyon, Arche Agglo, communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, communauté de communes Beaujolais-Pierres dorées et Provence Alpes Agglo, correspondant à la création de 133 km de haies et 133 mares. Pour 2022, l'agence renouvelle l'opération et dote son appel à projets d'une enveloppe de 10 M€ d'aides.



Zones humides : 1 000 ha restaurés en Camargue

En 2021, l'objectif de préserver et restaurer 870 ha de zones humides a été très largement dépassé. 2131 ha de zones humides ont en effet retrouvé leur fonctionnement naturel. Ce très bon résultat s'explique notamment par d'importants travaux hydrauliques en Camargue sur plus de 1 000 ha, portés par le Conservatoire du Littoral. En nombre, la majorité des opérations aidées en 2021 étaient portées par des collectivités (70 % des cas), lesquelles ont permis de préserver ou restaurer 560 ha en tout.

POINT DE VUE



Maire de Chindrieux (73) et présidente du Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (Cisalb)

Marie-Claire Barbier

Le marais de Chautagne est à nouveau fonctionnel !

En septembre 2021, après trois ans de travaux, nous avons célébré la fin du chantier du marais de Chautagne, l'une des plus grandes zones humides de France, où nous avons recréé un espace fonctionnel de 60 hectares, ainsi que 3 étangs. Cette zone humide avait complètement perdu son rôle d'éponge et ses propriétés de stockage du CO₂ ; il était urgent d'intervenir. La volonté aujourd'hui est de conserver la vocation agroenvironnementale de cet espace, que cela soit en pré de fauche ou pour le développement de cultures compatibles avec cette terre tourbeuse si nous trouvons des volontaires pour cela.

Un autre projet phare pour la Savoie est celui de la rivière Leysse à Chambéry, avec un enjeu de rétablissement de la continuité piscicole. En 2021, trois effacements de seuils ont été réalisés ; 3 le seront à nouveau en 2022. Au total, 1,1 million d'euros sont investis, avec des financements à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau et de 10 % par le Département.

Chiffres

91,8 M€

d'aides ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux (dont 2,5 M€ de crédits France Relance) : 18,3 % pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, 11,3 % pour le rétablissement de la continuité écologique, 6 % pour la restauration de la trame turquoise (appel à projets « Eau et Biodiversité 2021 ») et 8,3 % pour la restauration et la préservation des zones humides. À noter que cette enveloppe inclut également 32,1 M€ des 38,9 M€ investis en 2021 au titre des paiements pour services environnementaux (lire p. 22).

60,4 km de

cours d'eau restaurés, l'objectif de 50 km fixé pour 2021 est dépassé.

72 obstacles

barrant un cours d'eau ont été rendus franchissables, dont 48 sur des cours d'eau en liste 2*, ou à fort enjeu pour les poissons migrateurs, ou prévus au programme de mesure du SDAGE

2 131 ha

de zones humides préservées ou restaurées

La liste 2 est un classement réglementaire de tronçons de cours d'eau. Sur ces tronçons, la continuité écologique doit être obligatoirement restaurée.

L'AGENCE POURSUIT SA MOBILISATION EN FAVEUR DE LA MÉDITERRANÉE



Le 11^e programme d'intervention 2019-2024 identifie **la restauration de la qualité de la Méditerranée comme une des priorités**, en mettant en place une politique volontariste pour lutter contre les pollutions domestiques et industrielles par temps de pluie, pour diminuer la pression de mouillage sur les habitats sensibles dont l'herbier de Posidonie, pour restaurer la fonction nurserie dans les zones portuaires et pour poursuivre des travaux liés à la connaissance et à la surveillance des eaux côtières.

En 2021, compte tenu du maintien de contraintes liées à la pandémie, un certain nombre de travaux ont été reportés ou annulés. Le montant d'aide consacré au littoral et au milieu marin est toutefois en hausse par rapport à l'année 2020 (+ 8,9 M€ d'aide financière).

De nouvelles opérations pour améliorer les connaissances sur la Méditerranée

- L'amélioration de la caractérisation de la Méditerranée et de ses habitants s'est poursuivie en 2021 avec la **mise à jour des cartes d'habitats côtiers sur plus de 30 345 hectares, de la baie de Cassis à la zone littorale d'Antibes**. En complément, 1 800 informations sur les fonds marins ont été notées et géoréférencées dont la présence d'une nouvelle espèce invasive (*Halophila* s.) vraisemblablement introduite par le mouillage d'un méga yacht. Les nouvelles cartes sont accessibles sur la plateforme cartographique MEDTRIX (www.medtrix.fr).

- Une opération importante s'est également tenue au large du Cap Corse : **GOMBESSA VI dont l'objectif est d'étudier la zone aphotique des 100 mètres de profondeur** et notamment des anneaux de coralligène, des structures géomorphologiques très particulières. Les premières analyses révèlent des espèces marines rares comme l'Ange des mers (requin jusqu'alors considéré comme disparu sur notre côte) et un coralligène particulièrement florissant. Elles confirment la richesse écologique de cette zone profonde pour la vie marine de la zone côtière.

Protection des herbiers de Posidonie : premiers résultats encourageants

L'application de la nouvelle réglementation concernant les mouillages des navires de plaisance de plus de 24 mètres dès l'été 2021 a marqué une avancée significative dans la protection des herbiers de Posidonie. Ainsi, la superficie d'herbier impactée sur la période estivale est passée de 400 hectares en 2020 à 100 hectares en 2021. Ces chiffres concernent uniquement les départements bénéficiant d'une zone d'interdiction d'ancrage en vigueur définie par arrêté préfectoral. Si l'impact des moyennes et grandes unités de plaisance est ainsi maîtrisé, il convient de rester vigilant sur les navires de taille inférieure. L'impact des mouillages des petites unités doit maintenant également être limité dans les plus petits fonds côtiers sensibles sur le plan écologique. Le déploiement de ZMEL (zone de mouillages et d'équipements légers) dans ces secteurs complètera dans les prochaines années le dispositif défini pour les moyennes et grandes unités.

Chiffres

81,3 M€

d'aides ont été accordés en 2021 par l'agence pour 1 500 opérations visant à protéger le littoral et les eaux côtières, notamment pour lutter contre la pollution : 59,9 M€ dont 2,7 M€ pour réduire les pollutions pluviales (y compris grâce à la désimperméabilisation), 18,4 M€ pour la préservation et la restauration des milieux littoraux dont 1,7 M€ pour le milieu marin et sa non-dégradation, 1,5 M€ pour la connaissance et 1,6 M€ pour la surveillance des eaux côtières.

Parmi les opérations pour réduire les pollutions des eaux littorales, l'agence a financé une opération portée par la SERAM sur le territoire de Marseille, visant à expérimenter de dispositifs de récupération de macrodéchets dans les systèmes d'assainissement.

Dans le domaine de la restauration écologique, 3 nouveaux ports ont été soutenus dans leur volonté de s'équiper d'habitats artificiels portuaires pour restaurer la fonction nurserie de petits fonds côtiers. Il s'agit des ports de Saint-Tropez, d'Agde et de Canet en Roussillon. Cela porte à 43 le nombre de ports volontaires équipés de telles nurseries artificielles. À noter également le lancement d'un nouveau STERE (Schéma Territorial de Restauration Écologique) par l'agglomération Estérel Côte d'Azur.

POINT DE VUE

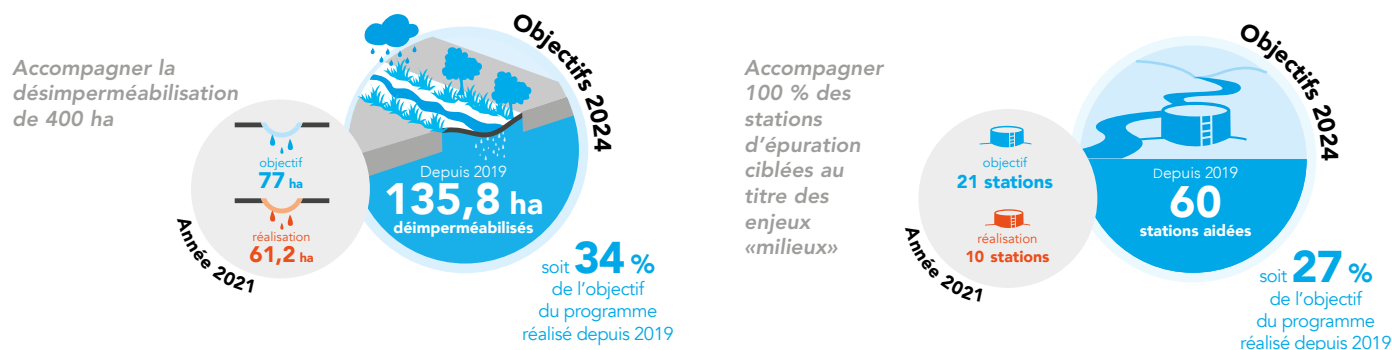
Flore Imbert-Suchet

Directrice du Syndicat mixte du Bassin de l'Or (Symbo)

Connaître les apports pour réduire les pollutions

Milieu riche mais fragile, soumis à une forte pression anthropique et menacé par des phénomènes d'eutrophisation, l'étang de l'Or est dans un état dégradé. Dans le cadre du Contrat de bassin, nous avons lancé en 2017 une étude sur son fonctionnement hydrodynamique pour comprendre l'origine des dysfonctionnements, suivie en 2019 d'une seconde analyse, toujours en cours, sur le devenir des nutriments. Il s'agit d'acquérir des données complémentaires destinées à mieux comprendre les flux d'apports en azote et en phosphore qui parviennent à la lagune. Pour cette démarche, nous travaillons avec les acteurs locaux, les usagers, l'agence de l'eau et l'Ifremer qui nous met à disposition son modèle Gamelag afin de simuler la consommation de l'azote et du phosphore par les organismes vivants, leur sédimentation, leur export vers les canaux ou la mer. Ces résultats nous permettront d'identifier les principales sources de pollution et de proposer des leviers d'actions pérennes et durables dans un contexte de changement climatique.

ENGOUEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR RENDRE LES VILLES PERMÉABLES



Aujourd'hui, l'un des grands enjeux de l'eau est celui de l'adaptation des villes au changement climatique, et cela passe notamment par l'amélioration de la gestion des eaux pluviales. Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à déconnecter les eaux pluviales des réseaux en désimperméabilisant les sols pour laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe. Cela permet de désengorger les systèmes d'assainissement et éviter les rejets des déversoirs d'orage qui polluent les rivières par temps de pluie ; bien souvent cela permet également de contribuer à la recharge des nappes, de végétaliser les villes et ainsi de lutter contre les îlots de chaleur l'été.

En 2021, 167 projets de déconnexion des eaux pluviales ont été aidés. C'est près de 3 fois plus qu'en 2020, preuve d'un intérêt grandissant des collectivités pour ces démarches multi-bénéfices. Au total, cela représente 61,2 ha de surfaces désimperméabilisées.

La poursuite en 2021 de l'appel à projets « Un coin de verdure pour la pluie » dans les établissements scolaires a rencontré un vif succès (81 projets aidés, 12 M€ d'aides). Ces opérations représentent la moitié des dossiers de désimperméabilisation, un tiers des surfaces, avec à la clé une vertu pédagogique évidente.



École Clémenceau, Grenoble.

Stations de traitement des eaux usées : toujours trop peu d'opérations bénéficiant aux stations prioritaires ciblées au titre des enjeux « milieux »

En 2021, sur les 21 stations visées au titre des enjeux « milieux », seules 10 ont été aidées. C'est pourtant là qu'il faut agir en priorité pour retrouver le bon état des eaux. L'appel à projets Rebond, lancé en 2020 pour faire face à la crise sanitaire, élargissant de façon temporaire les aides de l'agence à toutes les stations, a en revanche permis de soutenir 53 dossiers, pour 40 % de l'enveloppe annuelle consacrée à l'assainissement.

Primes pour épuration : maintenir les performances des stations d'épuration

En 2021, 55,6 M€ de primes ont été calculés pour les maîtres d'ouvrage de 1 608 systèmes d'assainissement. Le nombre de stations pouvant bénéficier de la prime est en baisse du fait notamment de l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'éligibilité dont l'obligation d'un prix supérieur ou égal à 1 € HT/m³ pour l'assainissement, un critère bloquant pour 191 stations d'épuration de services d'assainissement.

Sur le plan des performances des stations, le nombre de systèmes d'assainissement de plus de 2 000 EH fournissant des résultats d'autosurveillance fiables a gagné quelques points en 2021 (82 %), mais 73 systèmes présentent des problèmes importants depuis plusieurs années, ce qui annule leur prime. Fait marquant en 2021, une fraude d'un exploitant sur les données d'autosurveillance, d'ampleur inédite, a occasionné une révision des primes versées depuis 3 ans à un maître d'ouvrage.

Crise sanitaire et épandage des boues non hygiénisées : l'agence en soutien

En 2021, la crise sanitaire a continué d'avoir des conséquences sur l'épandage des boues issues des stations d'épuration. Les arrêtés du 30 avril 2020 et 20 avril 2021 interdisent en effet l'épandage des boues sans hygiénisation préalable ou respect de conditions de traitement et de durée de stockage. Pour répondre à ces contraintes, le Conseil d'administration du 24 juin 2021 a validé un second appel à projets. 176 maîtres d'ouvrage publics de 293 stations en ont bénéficié pour, au total, 5,3 M€ intégralement versés avant la fin de l'année 2021 pour tous les dossiers complets. Le 11^e programme révisé intègre à présent ces aides à la mise en place de dispositifs pérennes d'hygiénisation des boues.



Chiffres

155,7 M€

d'aides aux investissements*

versés aux collectivités pour
l'assainissement en 2021 dont 26,7 M€
issus des crédits France Relance :
43,8 M€ pour les stations de traitement
des eaux usées,
46,9 M€ pour les travaux sur les
réseaux d'assainissement et les projets
de gestion durable des services et
64 M€ pour réduire les pollutions par
temps de pluie.

61,2 ha

de surface déconnectée,
en 2021, contre 38 ha en 2020.

* Hors primes de performance épuratoire et
aides versées aux départements pour les services
d'assistance technique.

POINT DE VUE



Directrice de projets
Euroméditerranée

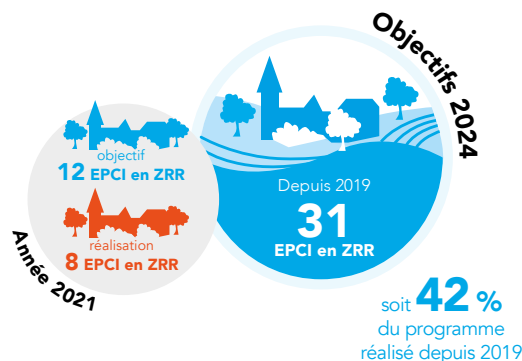
Anita Leroux

La verdure prend le dessus sur le béton

Après plus de trois ans d'études et de concertation avec les habitants, l'aménagement du parc Bougainville dans le nord de Marseille démarre en 2022 et changera la physionomie d'une zone dominée jusqu'ici par le béton. Dans ce but, nous avons signé en septembre 2021 avec l'agence de l'eau un contrat d'objectifs, avec à la clé une aide financière de 13,7 M€ sur un montant de travaux de 94 M€. Cette subvention est allouée à la construction de deux bassins de rétention d'eaux usées unitaires, ainsi qu'à la restauration et la préservation des milieux aquatiques. La réalisation de ces équipements s'intègre dans notre projet destiné à désimperméabiliser les sols de cet espace de 14 hectares. Nous prévoyons notamment la création d'un parc traversé par le cours d'eau des Aigalades, à nouveau à l'air libre et élargi de 5 à 17 mètres. Le nouveau lit facilitera, en cas d'orages torrentiels, la rétention naturelle de quelque 150 000 m³ d'eau pour réduire les risques d'inondations et le lessivage des sols pollués.

RATTRAPAGE STRUCTUREL AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES : L'AGENCE RENFORCE SON SOUTIEN

Contractualiser
avec au moins
75 % des EPCI
en zones de
revitalisation
rurales.



La **solidarité entre les territoires** est un principe majeur de la politique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Dans le cadre de son 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024, l'agence a recentré ses aides consacrées à la solidarité entre territoires urbains et ruraux vers les collectivités rurales à faibles capacités budgétaires. Le dispositif est ainsi désormais ciblé sur les zones de revitalisation rurale* (ZRR). Il permet **aux territoires ruraux à potentiel fiscal faible de bénéficier de davantage d'aides pour mettre à niveau leurs équipements pour l'eau potable et les eaux usées.**

250 M€ étaient initialement prévus à cette fin sur les 6 années du programme (140 M€ pour l'eau potable et 110 M€ pour l'assainissement). **Dans le cadre de la révision du 11^e programme, le conseil d'administration de l'agence a voté le 16 décembre, une augmentation de ce montant de 90 M€, qui passe à 340 M€.** Les ZRR bénéficient aussi dans le cadre de la révision du 11^e programme d'aides pour le traitement en curatif des nitrates et pesticides en cas de mise en demeure de l'ARS. Il s'agit d'une mesure d'urgence afin que les collectivités dont les captages dépassent désormais les nouvelles normes de conformité** puissent continuer à distribuer leur eau, tout en poursuivant les démarches préventives.

En 2021, les objectifs de contractualisation avec les collectivités situées en zones de revitalisation rurale n'ont pas été atteints (contrats signés avec seulement 8 des 98 EPCI à fiscalité propre classés en ZRR sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, au lieu des 12 prévus). Mais l'effort des délégations territoriales de l'agence a été soutenu et la dynamique est bien lancée.

* Carte des zones de revitalisation rurale disponible sur www.eaurmc.fr

** En application de l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 15 février 2021 qui élargit la liste des pesticides et des métabolites et déclasseraient, selon l'ARS, 170 réseaux de distribution du bassin Rhône-Méditerranée.



Chiffres

48,7 M€

d'aides ont été attribués en 2021 en zones de revitalisation rurale, dont 34,6 M€ dans le domaine de l'eau potable, 5,3 M€ pour la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées et 8,8M€ pour des travaux de modernisation des réseaux d'assainissement.

12

EPCI ayant tout ou partie de leurs communes en ZRR

dont 8 EPCI classés intégralement en ZRR, ont contractualisé avec l'agence en 2021.

POINT DE VUE



Emmanuel Spadetto

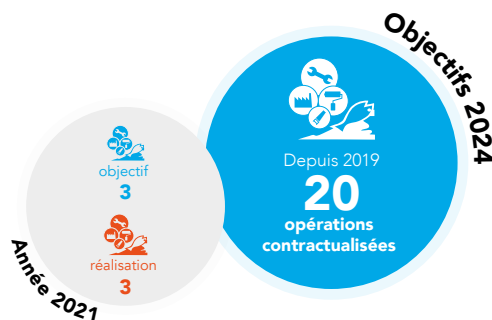
Vice-président de la Communauté de communes des 2 vallées vertes (CC2VV)

Un contrat ZRR permet de prioriser les actions

Les années 2020 et 2021 ont été importantes pour nous avec la mise en œuvre de notre contrat ZRR (Zone de revitalisation rurale) et le transfert de la compétence eau et assainissement à la CC2VV (25), le 1^{er} janvier 2020. Des travaux de reprise de réseaux, ainsi que de modernisation et construction de stations d'épuration ont été engagés dans 8 communes, pour un montant de 6 M€, dont 2,3 M€ financés par l'agence de l'eau. Ce contrat ZRR a accéléré les investissements et permis de définir les priorités à l'échelle de nos 53 communes. Quant au transfert de compétences, il est aujourd'hui plutôt maîtrisé et accepté. Nous avons défini un plan pluriannuel d'investissements pour les 10 prochaines années afin de prioriser les urgences en matière d'assainissement et de mobiliser les fonds nécessaires auprès de différents financeurs publics.

FORTE REPRISE DES INVESTISSEMENTS DES INDUSTRIELS POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Déployer
dans 1 contrat
territorial sur 3
une démarche
d'opération
collective.



Avec la reprise de l'activité économique en 2021, le nombre de dossiers de demande d'aides pour réduire les pollutions a connu une forte augmentation dans le secteur industriel : l'agence a soutenu 260 dossiers, contre 150 en 2020, et investit 16,5 M€ auprès des industriels, soit 2 fois plus que l'année précédente.

On assiste toutefois à une inversion de tendance : seuls 60 % des aides accordées en 2021 concernaient la réduction des émissions de substances dangereuses, priorité du 11^e programme, alors que le ratio est plutôt de 80 % habituellement. Les demandes d'aides des industriels ont en effet davantage porté sur la lutte contre les macropolluants et les polluants organiques, sous l'effet de l'appel à projets « Rebond » qui a ouvert les aides à ce type de pollutions. Au total, 6,3 M€ d'aides ont été versés aux industriels dans le cadre de l'appel à projets Rebond.

Parmi les dossiers d'ampleur, on peut citer l'opération visant à étanchéifier la première des 4 cellules du bassin de décantation de la plateforme de Tavaux portée par la société Inovyn France qui est à l'origine de 76 % des réductions de flux réalisées sur 2021 avec une réduction de 1 670 kg des rejets de micropolluants organiques (famille des composés organiques halogénés volatiles).

1 contrat sur 2 signés en 2021 porte une opération collective

Afin de dynamiser sa politique de lutte contre les produits toxiques dispersés, l'agence s'est fixée pour objectif d'intégrer une démarche d'opérations collectives dans au moins un contrat territorial sur trois. Cet objectif a été dépassé en 2021. Les 3 territoires (Sète Agglomération, Agglomération du Grand Chalon, Agglomération de Dijon) identifiés en 2020 sur ce volet ont signé un contrat en 2021.

Au total, depuis le début du 11^e programme, les opérations collectives concernent 29 % des contrats à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, ce qui est proche de l'objectif de 33 %.



Les fromageries se sont fortement mobilisées, couvrant 8 des 17 opérations aidées du secteur industriel, au titre de l'appel à projets « Rebond ».

Chiffres

2 209 kg/an
supplémentaires

de substances dangereuses issues des activités industrielles éliminés, dont 2 133 kg, soit 96 %, au titre des substances qualifiant le bon état des eaux.

16,5 M€

d'aides ont été accordés à la lutte contre les pollutions industrielles en 2021 pour 260 opérations.

60 % du montant

des aides pour lutter contre les pollutions industrielles ont été consacrés à la réduction des toxiques en 2020; part en baisse comparée à celles des années précédentes, due en partie à un accroissement des dossiers de réduction des macropolluants notamment pour les caves coopératives et les fromageries dans le nord du bassin (grâce l'appel à projet Rebond).

POINT DE VUE



Directeur des opérations d'Inovyn France et directeur du site industriel de Tavaux (Jura)

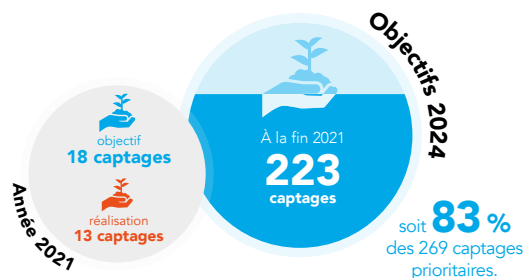
Marc Hanquet

Notre objectif :
réduire la pollution chimique !

Notre entreprise est spécialisée dans la fabrication de produits chimiques et polymères chlorés issus de l'électrolyse de l'eau et du sel. Nous investissons 8,4 millions d'euros, dont 3,4 millions d'euros financés par l'agence de l'eau, pour assurer la conformité de notre plateforme industrielle avec la Directive-cadre sur l'eau, qui cible la réduction des flux de substances dangereuses (RSDE). Notre projet prévoit de diriger les effluents dans des bassins de décantation, après différentes étapes de traitement. Cette opération permettra d'améliorer la qualité des rejets au milieu naturel par l'installation d'une membrane imperméable pour isoler les dépôts existants qui sont une source de substances à traiter en priorité. Résultats attendus: une réduction de 97 % des rejets actuels de substances organochlorées et de 99 % des substances dangereuses prioritaires.

LA MOBILISATION SE POURSUIT SUR LES TERRITOIRES

Engager la totalité
des plans d'action
restant à lancer
sur les captages
prioritaires du
SDAGE dégradés
par les pollutions
diffuses.



La politique de réduction des pollutions par les pesticides est restée dynamique en 2021, même si les montants d'aides accordées par l'agence sont en baisse, comparés à ceux de 2020.

Cette situation résulte d'un report d'une partie des crédits de l'agence consacrés à cet objectif, en accord avec ses partenaires (DRAAF et Régions).

Ces actions ont en effet bénéficié en 2021 de crédits supplémentaires pour ce même enjeu : crédits Feader Relance mobilisables à 100 % pour servir des objectifs environnementaux et crédits de l'État supplémentaires dans le cadre de l'appel à projets France Agrimer pour les investissements en matériel alternatif.

Paiements pour services environnementaux : plus de 750 agriculteurs vont en bénéficier

Dans le cadre du dispositif « paiements pour services environnementaux » (PSE) qui vise à rémunérer les efforts des agriculteurs en faveur de l'environnement, l'agence de l'eau a retenu 21 territoires portant des projets autour des enjeux de protection des aires d'alimentation de captages prioritaires/ressources stratégiques d'une part et de préservation de la biodiversité d'autre part. Le montant total des aides en 2021 au titre des paiements pour services environnementaux s'élève à 38,9 M€ (aides aux collectivités pour le pilotage du dispositif et rémunération directe des agriculteurs engagés).

Booster le développement des filières à bas niveau d'intrants

C'est un dispositif sur lequel l'agence mise pour favoriser une agriculture à moindre impact sur l'eau, économiquement viable, pérenne et intégrée dans le territoire via un réseau d'acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités...). L'agriculture biologique est une voie, tout comme le développement de filières axées sur des cultures nécessitant peu d'intrants (chanvre, luzerne, miscanthus...). Afin de faciliter l'émergence de ces démarches, l'agence a préparé et formé ses équipes en 2021 afin d'être davantage force de propositions auprès des territoires. Elle vise ainsi une montée en puissance des projets à partir de 2022 et 2023.

Plans d'actions sur les captages : la cible du SDAGE 2016-2021 presque atteinte

13 plans d'actions ont été engagés en 2021 sur les 18 prévus. Au total, fin 2021, et donc à l'échéance finale du SDAGE 2016-2021, 223 captages ont un plan d'action sur les 269 prioritaires, ce qui correspond à 83 % de l'objectif. La démarche de délimitation des aires d'alimentation (AAC) est désormais réalisée pour la quasi-totalité des 201 captages Grenelle, en effet seul 1 captage n'a pas encore délimité son aire et la démarche y est en cours. Au total, 249 délimitations sont achevées représentant 93 % des captages prioritaires. Sur les 8 captages restants, 3 ne seront pas reconduits dans le SDAGE 2022-2027 (qualité restaurée ou abandon).



Vice-président de
Valence Romans Agglo

Jean-Michel Valla

Une convention PSE fondamentale pour notre territoire

Nous avons signé notre convention de Paiements pour services environnementaux (PSE) avec l'agence de l'eau en décembre 2021. Cette convention accompagne financièrement 63 agriculteurs, par exemple pour investir dans du matériel, diversifier leurs cultures tout au long de l'année, replanter des haies et protéger les écosystèmes sur leur surface agricole. Fondamentale pour notre territoire, elle a suscité un engouement très important et va également faciliter nos actions de sensibilisation de la population aux enjeux de l'eau et de la biodiversité. Nous avons veillé à ce que toutes les filières soient représentées – élevages, grandes cultures, plantes à parfum aromatiques, arboriculture, nuciculture – et donné la priorité aux exploitations situées dans nos 7 zones de captages classés prioritaires en raison de leur sensibilité à la pollution. Au total, 2,5 millions d'euros d'aides directes sont apportés aux agriculteurs sur 5 ans.

Chiffres

22,3 M€

d'aides ont été accordés en 2021 pour protéger la ressource en eau (captages d'eau potable et ressources stratégiques) : financement de mesures agro-environnementales et climatiques dont agriculture biologique, équipements agricoles (matériels limitant l'usage des pesticides et aires de lavage), acquisitions foncières, postes pour l'animation, accompagnement de filières à bas niveau d'intrants, émergence des « Paiements pour services environnementaux », études de délimitation des zones de sauvegarde.

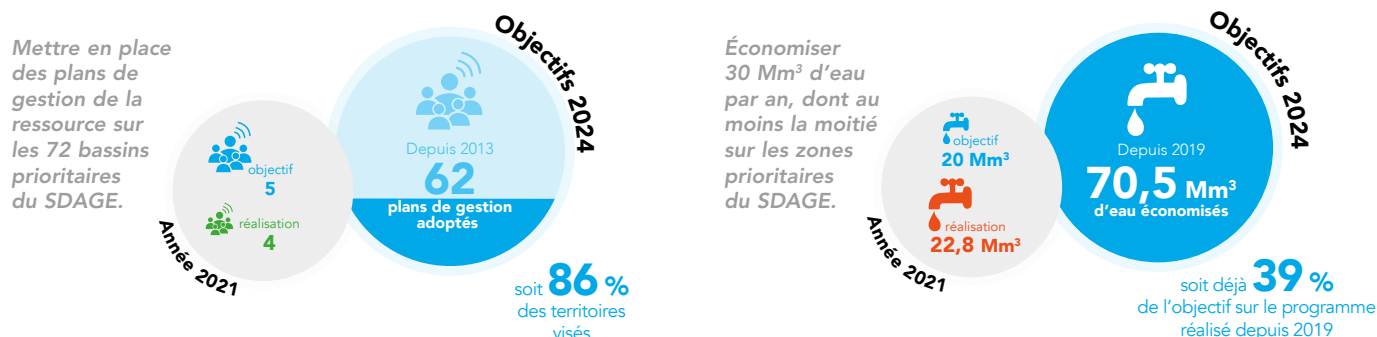
58 M€

d'aides bénéficiant au final aux agriculteurs en 2021 (contre 43,9 M€ en 2020), dont 38,9 M€ au titre des paiements pour services environnementaux. 10,6 M€ ont été mobilisés pour des conversions à l'agriculture biologique.

6 M€

d'aides accordés dans le cadre des programmes de développement rural régionaux pour des « aides non surfaciques » (investissements en équipements agricoles permettant de réduire la pression pesticides et nitrates, animation de mesures agro-environnementales et climatiques, expérimentations, et accompagnement de filières à bas niveau d'intrants).

DE NOMBREUX PROJETS MAIS À FAIBLES VOLUMES D'ÉCONOMIES D'EAU



Pour la seconde année depuis 9 ans, les volumes gagnés par économies d'eau ou substitutions sont inférieurs à 30 Mm³/an, l'objectif à atteindre. **Avec 22,8 Mm³, le volume gagné est toutefois doublé par rapport à 2020.** Mais comme l'an passé, on enregistre un nombre d'opérations élevé (576 par rapport à une moyenne de 370 dossiers entre 2016 et 2019) dont les économies d'eau générées sont faibles. Les projets à forte capacité d'économie d'eau ou de substitution restent rares : comme l'an passé, 4 projets agricoles seulement permettent une économie d'eau supérieure à 1 Mm³/an (il y en avait 10 en 2019) et aucun projet de substitution n'a de capacité de ce niveau.

En 2021, **presque la moitié des opérations aidées (275) concernaient la gestion durable des infrastructures d'eau potable.** Ces opérations ont mobilisé majoritairement des porteurs de projets en zones de revitalisation rurale sur des actions de renouvellement des réseaux d'eau potable ainsi que les aides de l'appel à projets Rebond. Les appuis spécifiques grâce à France Relance concernent 29 opérations pour 1,2 Mm³ économisé et 21 M€ d'aides.

L'essentiel des volumes gagnés reste issu d'actions d'économies d'eau, un bon signal car c'est bien la priorité pour rétablir l'équilibre quantitatif. À noter que contrairement aux années précédentes, la part des volumes économisés est identique entre l'usage agricole et l'usage eau potable, et les montants d'aides concernent à 89 % des opérations de renouvellement des réseaux d'eau potable.



Fin 2021, 62 plans de gestion de la ressource en eau adoptés

Face à la raréfaction de la ressource, l'enjeu est de garantir un partage équilibré entre les besoins des usages (eau potable, irrigation, industrie...) tout en laissant un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes pour leur bon fonctionnement et leur bon équilibre. L'agence a mobilisé depuis plusieurs années les 72 territoires identifiés comme déficitaires en eau par le SDAGE Rhône-Méditerranée pour bâtir des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE, désormais appelés PTGE, projets de territoire pour la gestion de l'eau), construits collectivement en concertation entre l'ensemble des usagers.

4 nouveaux PGRE/PTGE ont été adoptés en 2021 : Galaure, Cagne et Loup, Drôme des collines et Bièvre Liens Valloire. Ainsi, à fin 2021 sur un total de 72 PGRE initialement visés, 62 sont adoptés, 9 sont en cours et 3 ne sont pas démarrés. La dynamique se poursuit sur les territoires avec la réalisation des actions. L'évaluation des PGRE les plus anciens est progressivement mise à l'agenda.

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau a également décidé de renforcer le soutien aux PTGE en accompagnant les démarches prospectives d'adaptation au changement climatique sur tous les territoires des bassins y compris ceux qui ne sont pas actuellement déficitaires en eau.

2 journées d'échanges sur le partage de l'eau

« Garder le cap des ambitions et des actions définies dans les plans de gestion de la ressource », telle était l'ambition des 2 journées d'information organisées par l'agence, à Montpellier le 29 juin et à Lyon le 6 juillet. Débats et échanges sur les modalités de suivi de l'avancement et de l'efficacité des plans d'actions ont animé ces journées qui ont rassemblé 325 participants du Sud et du Nord du bassin. Une politique mise en œuvre concrètement sur le territoire.

Chiffres

20,5 Mm³

de nouvelles économies

d'eau, l'équivalent de la consommation d'une ville de la taille de Nice,

et 2,3 Mm³ de volumes substitués en 2021.

Avec 22,8 Mm³, le volume d'eau « gagné » n'atteint toutefois pas l'objectif de 30 Mm³/an économisés ou substitués.

37,6 M€

d'aides (dont 4,4 M€ de crédits France Relance) ont été accordés en 2021 par l'agence pour la gestion quantitative de la ressource.

89 %

des aides accordées ont bénéficié à la réhabilitation de réseaux d'eau potable.

POINT DE VUE



Directeur général
de la régie Eau d'Azur

Vincent Ponzetto

Stop aux prélèvements l'été

Tous les étés, la Cagne et le Loup présentent un déficit quantitatif en eau. Une situation qui a nécessité la mise en place des Plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) sur ces deux rivières. Pour la Cagne, l'ambition est de baisser de 260 000 m³ les prélèvements en août. Sur le Loup, l'engagement est d'économiser 741 000 m³ d'eau en juillet et septembre, ainsi que 435 000 m³ en août.

Nous lançons en 2022, sur ces deux bassins versants, une enquête destinée à mieux connaître nos clients et leurs consommations. Les rendements du réseau seront ainsi optimisés. Sur la Cagne, nous utilisons en outre un outil d'aide à la gestion de la ressource subventionné par l'agence de l'eau, Aqua-Cagne, qui nous permettra de suivre en temps réel les écoulements de surface et les flux souterrains. Grâce à des modélisations 3D, nous anticipons mieux les situations de crue ou de sécheresse.

CAP SUR LA RENATURATION DU FLEUVE

Malgré la poursuite de la crise sanitaire, en 2021, les acteurs du fleuve ont continué à travailler ensemble pour que le Rhône retrouve un fonctionnement plus naturel dans les secteurs à enjeux. La pollution domestique est globalement maîtrisée grâce à la mise aux normes des stations d'épuration et les rejets industriels sont également beaucoup mieux traités. L'heure est à la renaturation du fleuve et à la reconquête de sa biodiversité. L'année 2021 a été marquée par la finalisation d'un projet de paiement pour services environnementaux (PSE) sur le Haut-Rhône et le démarrage de travaux pour améliorer la continuité sur un nouveau seuil. L'agence a également participé à des webinaires internationaux sur la gestion des grands fleuves et à une journée technique sur la restauration du Rhône en novembre.

Iles de Chautagne sur le vieux Rhône, proche de Culoz.



Haut-Rhône : l'agence rémunère 27 agriculteurs pour reconquérir la biodiversité

Porté par le syndicat du Haut-Rhône, ce projet territorial de Paiements pour services environnementaux (PSE), sélectionné avec 20 autres sur le bassin Rhône-Méditerranée, a pour objectif de rémunérer les efforts d'agriculteurs qui contribuent à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Le périmètre concerné est celui de la plaine alluviale du Rhône où l'intensification agricole (polyculture élevage majoritairement, cultures, viticulture...) tend à faire disparaître habitats et espèces, à altérer les corridors biologiques, à appauvrir les sols, conduisant à une banalisation du paysage ainsi qu'à une perte de biodiversité. Or le secteur fait l'objet d'une reconnaissance institutionnelle de son patrimoine naturel sur les secteurs les plus préservés (sud Chautagne, marais de Lavours, plaines du Rhône...), et est riche de zones à fort potentiel écologique, notamment des reliques de milieux humides patrimoniaux et des mosaïques de milieux humides abritant des espèces patrimoniales remarquables telles que *Phengaris teleius* et *Nausithous*, *Lycaena dispar* (papillons de jour), *Bombina variegata* (amphibiens), l'*Agrion* de Mercure (odonates).

Grâce à l'engagement de 27 agriculteurs dans ce dispositif expérimental, des haies seront plantées et préservées, ainsi que des alignements d'arbres et des mares seront créées. Les pratiques agricoles seront mieux adaptées à une préservation de l'environnement (davantage de couverture des sols, de prairie permanente, moins d'azote minéral apporté, moins d'utilisation d'herbicide...). Sur 5 ans, les agriculteurs seront rémunérés au total à hauteur de 1,7 M€ et le pilotage du projet est aidé par l'agence à un taux de 70 %, soit 213841 €.

« Plan Rhône-Saône 2021-2027 »

Le lancement du nouveau plan Rhône 2021-2027 est toujours suspendu à la signature du contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER). Pour autant, son volet eau et biodiversité est élaboré et, en 2021, plusieurs actions phares ont démarré :

- l'étude de l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique en maîtrise d'ouvrage agence de l'eau,
- la restauration fonctionnelle des zones

humides des îles du Rhône sur la plaine alluviale du Rhône à Montélimar,

- une synthèse des 12 ans de recherche de l'observatoire des sédiments du Rhône, qui sera publiée en 2022,
- la restauration du franc-bord de Bougerot sur la Saône sur la commune de Gergy,
- un projet de développement du volet connaissance « côté Saône », associé à de nombreux projets de travaux.

Bientôt une nouvelle passe à poissons sur le seuil du Dolon

Avec le double objectif d'assurer la continuité piscicole mais également de permettre le transit sédimentaire, la Compagnie nationale du Rhône a lancé en 2021 les travaux nécessaires sur le seuil du Dolon aval, après la confluence avec la Sanne.

Le classement « Liste 2 » impose à CNR d'assurer la continuité piscicole au niveau de ce seuil, notamment pour les truites, les cyprinidés d'eau vives et les espèces benthiques. Les travaux consistent à abaisser le seuil de 2 mètres et à réaliser une passe à poissons rustique constituée d'une rampe à microrugosités. L'investissement s'élève à 1,18 M€ dont 40 % sont financés par l'agence.

POINT DE VUE



Président de l'EPTB Saône & Doubs

Landry Léonard

Le franc-bord de la Saône retrouve son rôle initial

La restauration du franc-bord de Bougerot a redonné à la Saône ses fonctionnalités naturelles sur 1,7 kilomètre. Formée par les dépôts de la rivière lors des crues, cette banquette végétalisée joue à nouveau son rôle de

préservation de la faune, une fonction plus assurée en raison de l'atterrissement du milieu et le développement d'espèces exotiques envahissantes. Inscrits à l'avenant du contrat de rivière, les travaux conduits durant l'été 2021 ont ciblé la suppression des espèces exotiques envahissantes, la création d'une prairie ouverte de 3,5 hectares en lieu et place d'une ancienne peupleraie, la plantation d'arbres et d'arbustes sur la berge ou encore l'aménagement d'une frayère à brochet au sein d'une zone humide. Enfin, nous avons installé une barrière anti-batillage pour protéger les réserves biologiques du passage des bateaux. Subventionnés à 70 % par l'agence de l'eau et à 25 % par des fonds européens, ces travaux inédits sur la Saône augmentent les connexions entre cette rivière et sa plaine inondable.

Chiffres

La programmation financière du Plan Rhône-Saône 2015-2021 affiche un taux de réalisation élevé avec 87 % d'avancement (environ 109 M€ sur 125 M€ prévus).

L'agence a apporté 43 M€ sur les 49 M€ prévus (soit 90 %) et 3 M€ d'aide sur le volet communication et éducation aux territoires.

Le bilan technique est également très positif avec 600 ha de zones humides et 16 km de Rhône restaurés, 13 ouvrages rendus franchissables et un important volet connaissance et recherche au service du territoire. 45 % des industriels ciblés dans la stratégie ont réduit leurs émissions de substances dangereuses. Sur la gestion quantitative de la ressource en eau, le secteur de Péage Roussillon, en déficit, élabore un projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Connaissance

20,5 M€ 127 %

Réduction des pollutions

31,3 M€ 82 %

Gestion quantitative de la ressource

6,3 M€ 79 %

Continuité écologique

16,6 M€ 83 %

Restauration des milieux humides

10,2 M€ 81 %

Restauration hydromorphologique

24,1 M€ 80 %

■ programmation réalisée
■ objectif

LES BESOINS DE RATTRAPAGE STRUCTUREL, TOUJOURS IMPORTANTS



En Corse, les aides attribuées aux territoires en zones de revitalisation rurale (ZRR) pour la remise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement ont représenté 7,9 M€ tous domaines confondus. L'agence apporte en général une aide à hauteur de 70 % et le plan de financement est habituellement complété par la Collectivité de Corse pour atteindre un taux de 90 % d'aides publiques.

Depuis le début du 11^e programme, 85 % des aides sont apportées en zone de revitalisation rurale (hors aides exceptionnelles de l'appel à projets « plan Rebond » et du dispositif France Relance).

Les projets dans le domaine de l'eau potable ont totalisé 12,7 M€ d'aides (dont 6,70 M€ en ZRR). 51 projets ont été accompagnés, dont 21 schémas

directeurs, notamment pour la réhabilitation de réseaux et d'infrastructures d'eau ou pour protéger la ressource.

Dans le domaine de l'assainissement, 30 projets ont été aidés, pour 5,5 M€ (dont 1,2 M€ en ZRR). Ces projets concernent des schémas directeurs (16), la réhabilitation de réseaux d'assainissement ou des stations d'épuration.

L'agence a également financé une étude portée par la Collectivité de Corse sur le potentiel de réutilisation des eaux usées traitées de l'île.

Les services d'assistance technique de la Collectivité de Corse (eau potable) et de son Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (assainissement) sont également aidés, afin de pouvoir apporter leur appui technique aux communes éligibles.

Concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques, l'agence a soutenu l'acquisition de zones humides par le Conservatoire du littoral, des études d'accompagnement de la prise de compétence « GEMAPI », des travaux d'entretien des cours d'eau et des plans de gestion des espèces exotiques envahissantes.

L'agence apporte également son aide financière au service d'assistance technique pour les milieux aquatiques (Collectivité de Corse).

L'agence de l'eau a contribué aux réunions techniques entre les financeurs et les communes de Bonifacio et d'Ajaccio pour la mise en place de zones de mouillage organisées. Ce dossier a finalement été financé par l'État dans le cadre du plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) et a permis de préserver 60 ha d'herbiers de Posidonie.

Le SAGE Prunelli Gravona, golfes d'Ajaccio et de Lava a été validé par le comité de bassin Corse fin 2021.

Chiffres

21,8 M€

ont été attribués par l'agence de l'eau en 2021 pour le bassin de Corse sur une centaine de projets, dont :

- 9,5 M€ au titre des aides « classiques » du 11^e programme de l'agence,
- 6,6 M€ au titre de l'appel à projet « Rebond eau climat biodiversité 2020-2021 » de l'agence,
- 940 000 € de primes de performance épuratoire,
- 2,7 M€ au titre des crédits d'État du dispositif France Relance.

POINT DE VUE

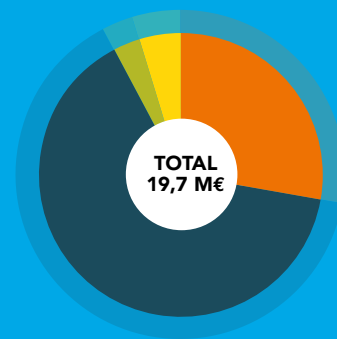


Directeur Eau et assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien

Étienne Py

Le plan France Relance nous a fait gagner 5 ans !

Grâce au plan France Relance, nous avons pu conduire neuf opérations de renouvellement de réseaux en 2021 pour un montant de 600 000 euros, financé à 80 %. Ces travaux ont concerné 2,2 kilomètres de réseau au total et permettent d'éviter 25 000 m³ de fuites, ainsi que d'améliorer la qualité du service : il ne sera plus nécessaire d'effectuer des coupures d'eau pour effectuer les réparations. Sans ce plan, nous aurions lissé ces travaux sur une période de 5 ans et continué à fonctionner avec des réseaux en mauvais état. France Relance a été une opportunité qui permet aux 45 000 abonnés du service de l'eau potable des dix communes de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien de bénéficier d'un service de meilleure qualité.

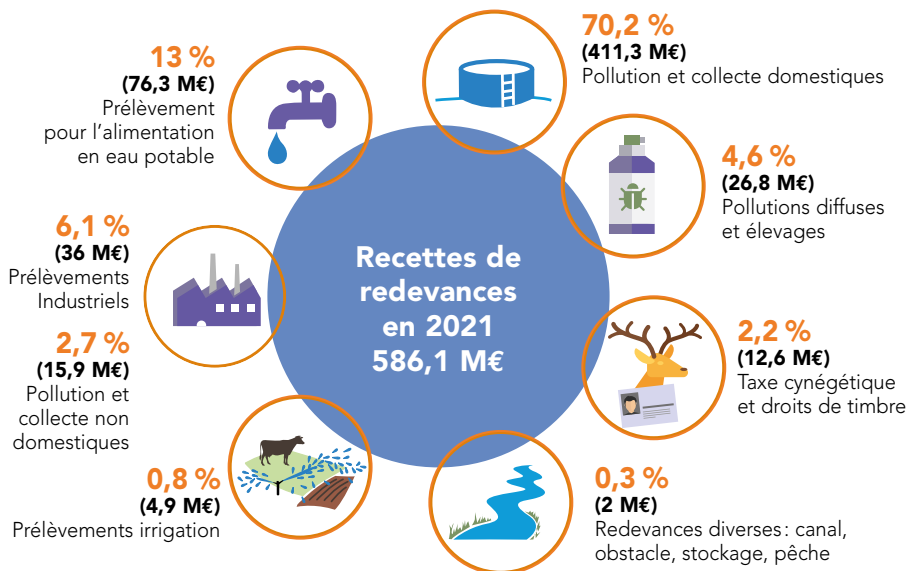


- **12,7 M€**
Eau potable
- **5,5 M€**
Lutte contre les pollutions
- **0,9 M€**
Primes de performance épuratoire
- **0,6 M€**
Restauration des milieux aquatiques, gestion concertée, animation, connaissance



LES REDEVANCES

UNE JUSTICE FISCALE ÉTROITEMENT CONTRÔLÉE



La justice fiscale reste une priorité intangible de l'agence de l'eau y compris en période de crise. Pour y répondre, le contrôle fiscal est un impératif. Il poursuit quatre finalités : la protection de l'environnement, la répression d'éventuels comportements frauduleux, la dissuasion d'omettre de déclarer ou de ne pas payer ses redevances, la volonté d'assurer les recettes dont l'agence a besoin. Il permet en effet de sanctionner tout comportement en infraction avec les obligations fiscales, d'envoyer un signal fort tendant à prévenir toute velléité d'infraction et de minimiser les impacts dus aux rejets de pollution ou à des prélèvements dans les milieux.

Après une année 2020 perturbée par la crise sanitaire, l'activité de contrôle s'est redressée en 2021. Les 45 contrôles décalés fin 2020 ont été notifiés avant le 23 mai, nouvelle échéance des redressements pour l'année d'activité 2017 suite à l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020. De plus, 166 des 168 contrôles fiscaux commandés en 2021 ont été notifiés dans l'année.

L'agence a développé en 2021 les contrôles fiscaux en régie pour des dossiers à enjeux ou complexes.

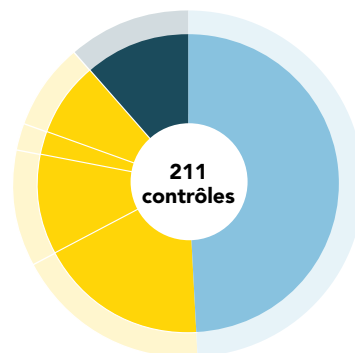
La recherche de nouveaux redevables a permis d'identifier 67 nouveaux interlocuteurs pour un montant cumulé de redevances de 143 000 €.

Chiffres

586,1 M€
de recettes de redevances émises en 2021.

96 %
des redevables ont choisi la télé-déclaration en 2021.

211
contrôles fiscaux ont été menés à terme en 2021 pour un redressement fiscal de 2 788 k€.



- 104 contrôles sur la pollution et collecte domestique**
- 83 contrôles sur les prélèvements** (38 collectivités, 23 irrigations et canaux, 5 hydroélectricité et 17 industries)
- 24 contrôles sur la pollution et collecte industrielle**

123 contrôles métrologiques pour fiabiliser les assiettes des redevances et des primes

15 de ces contrôles ont concerné les primes pour épuration versées aux collectivités (12,2 %), 66 les redevances de pollution industrielle (53,7 %) et 42 les redevances pour prélèvement d'eau (34,1 %).

Ces contrôles métrologiques ont été principalement axés sur les thématiques suivantes :

- mesures de volumes d'eau prélevés, en l'absence de déclaration par les collectivités, les industriels et les irrigants, diagnostics de fonctionnement des dispositifs de comptage;
- contrôles des dispositifs d'autosurveillance des rejets installés sur les stations d'épuration urbaines et industrielles, campagnes générales de mesures des rejets industriels;
- audit des laboratoires des collectivités et des industriels, non accrédités COFRAC, réalisant des analyses environnementales sur les rejets.

12 organismes implantés sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont été habilités en 2021 pour réaliser les contrôles sur site des dispositifs d'autosurveillance au titre du suivi régulier des rejets (dont 4 SATESE). 5 organismes ont également été habilités pour réaliser les diagnostics sur site des dispositifs de mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel.

122 manuels d'autosurveillance de systèmes d'assainissement urbains de plus de 2000 EH ont été expertisés. Seuls 38 étaient conformes au modèle national et ont pu être signés en l'état par l'agence de l'eau (31 %). Enfin, 7 nouveaux industriels ont reçu leur agrément pour que leur redevance de pollution soit calculée selon le régime du suivi régulier des rejets (SRR).

Les redevances, un outil pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent chaque année le milliard de m³. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités responsables des services d'alimentation en eau potable sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements. Jusqu'en 2016, les collectivités n'étaient pénalisées que lorsque la connaissance de leurs réseaux était insuffisante. Depuis 2017, en cas de rendement insuffisant et d'absence de plan d'action des collectivités, celles-ci voient leur redevance pour prélèvement d'eau potable doublée afin de les inciter à mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des fuites et ainsi baisser la pression du prélèvement sur les milieux aquatiques.

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 2 290 collectivités gèrent 5 187 réseaux d'eau potable.

Modernisation des déclarations

Depuis 2006, les agences de l'eau ont mis en place un téléservice permettant aux redevables de déclarer sur Internet leurs données. Les avantages de cette déclaration en ligne sont multiples. Au-delà des économies de papier et d'affranchissement, cela permet de simplifier la déclaration car certaines rubriques peuvent être déjà pré-remplies (comme c'est le cas pour les industriels soumis au suivi régulier des rejets), et de la sécuriser : champs qui permettent d'éviter les saisies erronées, moins d'erreurs de retranscription, meilleure maîtrise des délais et une fiabilité plus importante des données. La volonté de l'agence est de développer les fonctions de ce portail pour les redevables (rectification possible, contact du gestionnaire, etc.).

L'agence de l'eau mène une politique volontariste sur le sujet. Depuis plusieurs années, l'agence n'envoie plus de formulaire papier à l'ensemble des redevables pour les encourager à passer à la télédéclaration (les déclarations papier restent toutefois recevables, par exemple pour les personnes en difficulté numérique). **Le taux de déclaration est ainsi passé de 69 % en 2017 à 96 % en 2021 !**

La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 89,3 % des collectivités

En revanche, pour 358 réseaux d'eau potable la connaissance des réseaux est insuffisante (contre 454 en 2020, 508 en 2019, 404 en 2018 et 388 en 2017).

Parmi les 4828 réseaux d'eau potable ayant un bon niveau de connaissance, 1307 ont un rendement insuffisant dont 241 sans plan d'action (358 disposent encore d'un délai pour le réaliser).

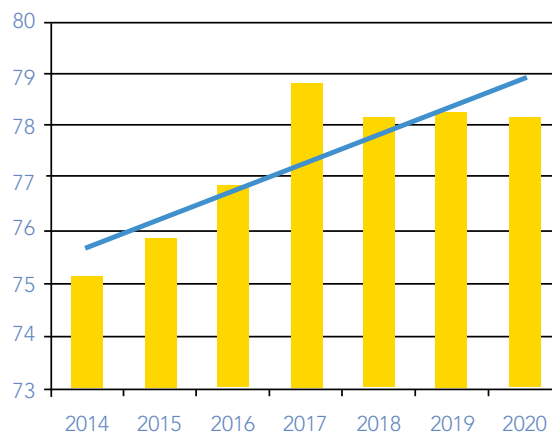
Le rendement moyen déclaré est de 78,1 %

Le rendement cible fixé dans le cadre des lois Grenelle s'élève à 80 %. Les réseaux dont le rendement est inférieur à cette cible ont un rendement moyen de 66,3 %, c'est alors un tiers de l'eau mise dans le réseau qui est perdu dans les fuites !

En conséquence, la redevance pour les prélèvements « alimentation en eau potable » a été doublée pour 520 réseaux ce qui représente un montant de majoration total de 1,8 M€.

Au final en 2021 (données sur 2020), 89,3 % des réseaux sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sont conformes à l'ensemble des exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, contre 87 % en 2020 et 85 % en 2019.

Évolution du rendement moyen pondéré* sur la période 2014-2020



*seuls les rendements des services déclarant un rendement vraisemblable ont été retenus.



Présidente de la Chambre d'agriculture du Vaucluse

Georgia Lambertin

Un OUGC pour défendre les intérêts des exploitants agricoles

Dans un contexte marqué par l'aggravation des épisodes de sécheresse et le durcissement de la réglementation sur l'eau, notre Chambre d'agriculture s'est engagée dès 2018 dans la création d'un OUGC (Organisme unique de gestion collective de l'eau à usage agricole), qui fonctionne comme un guichet unique pour les autorisations de prélèvement. L'objectif est d'assurer à tous les préleveurs agricoles le même accompagnement et de bénéficier d'une vision d'ensemble sur le territoire, pour défendre au mieux les intérêts des exploitations en les conciliant avec ceux du milieu. À partir de 2022, nous organisons le portage collectif de la télédéclaration de la redevance de l'agence de l'eau afin que l'utilisateur agricole ne réalise plus qu'une seule déclaration unique auprès de l'OUGC 84. Le soutien financier de l'agence de l'eau, ainsi que l'implication de ses agents pour simplifier les démarches des agriculteurs nous est extrêmement précieux.

An aerial photograph of Grenoble, France, taken from a high vantage point. The Isère river flows through the foreground, bordered by lush green trees. To the left of the river is a large, flat, green field. In the background, the city of Grenoble is spread out, with various buildings and infrastructure visible. The city is nestled at the foot of the French Alps, with prominent mountain peaks and ridges in the distance under a clear sky. A solid blue rectangle is positioned in the top-left corner of the image.

LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

L'Isère et le lac de la Taillat, la ville de Grenoble au fond.

SAGE EN RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE : UNE DYNAMIQUE TOUJOURS POSITIVE

Un nouveau SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral en 2021 sur le bassin Rhône-Méditerranée : le SAGE Gapeau.

En Corse, le SAGE Prunelli Gravona Golfe d'Ajaccio a été présenté en comité de bassin de Corse en janvier 2021. Il devrait être arrêté prochainement.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a de nouveau posé des difficultés aux commissions locales de l'eau (CLE). Néanmoins, la dynamique de travail se poursuit sur les territoires de SAGE. En particulier, 5 SAGE du bassin Rhône-Méditerranée poursuivent ou s'engagent dans une démarche de révision de leurs documents, pour intégrer notamment l'avancée des différents travaux sur leurs territoires mais aussi les nouveaux enjeux du futur SDAGE 2022-2027, en cours de finalisation, tels que l'adaptation aux effets du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

13 des 18 SAGE identifiés comme nécessaires par les SDAGE 2016-2021 Rhône-Méditerranée (16 SAGE) et de Corse (2 SAGE) pour atteindre les objectifs de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) sont désormais adoptés. Le travail reste à poursuivre pour 5 SAGE.

Le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 identifie 2 nouveaux territoires sur lesquels l'élaboration d'un SAGE est nécessaire : l'étang de Berre et ses affluents, et le territoire de la Crau-Vigueirat.

Chiffres

1 nouveau SAGE
approuvé par arrêté
préfectoral : le SAGE
Gapeau

36 SAGE
approuvés
au total sur les bassins
Rhône-Méditerranée et
de Corse, et 4 en cours
d'élaboration.

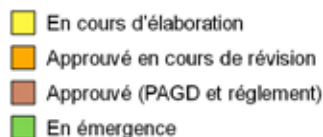
2 SAGE
en émergence
(projets de périmètre) : Durance
et Argens (SAGE nécessaires
identifiés dans
le SDAGE).

2 nouveaux EPAGE
sur le bassin Rhône-
Méditerranée,
soit au total à fin 2021,
18 EPTB et 16 EPAGE.

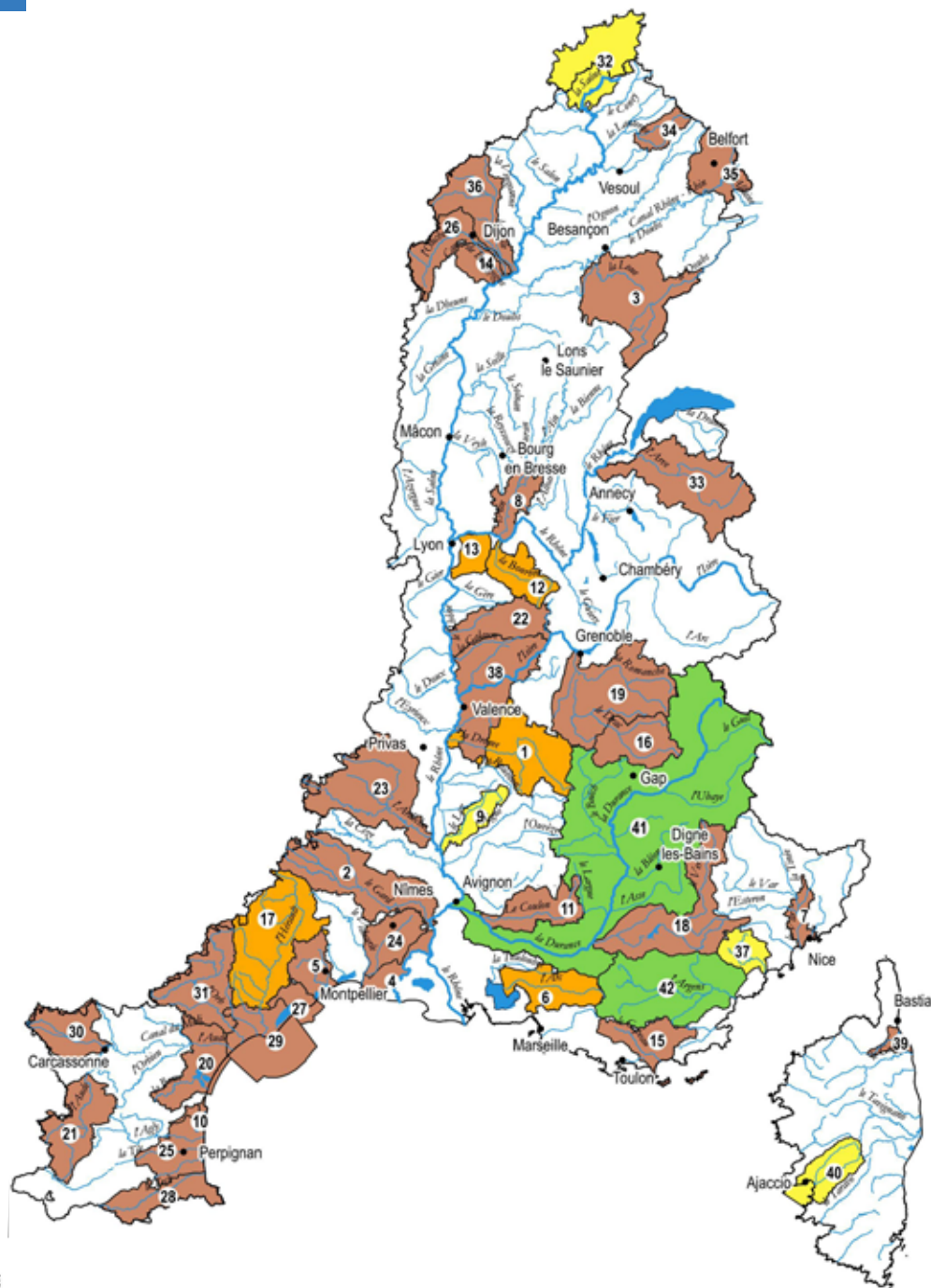
État d'avancement des SAGE

(fin 2021)

Source des données : GEST'EAU



- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Lez
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Liers Valloire*
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon*
- 26 - Ouche*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel*
- 31 - Orb-Libron*
- 32- Grès du trias inférieur*
- 33 - Arve*
- 34 - Nappe du Breuchin*
- 35 - Allan*
- 36 - Tille*
- 37 - Siagne*
- 38 - Bas-Dauphiné plaine
- 39 - Etang de Biguglia
- 40 - Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio
- 41 - Durance*
- 42 - Arqens *



* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE

GEMAPI : un enjeu d'organisation particulièrement fort pour 21 secteurs du bassin Rhône-Méditerranée

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) se sont vus attribuer la compétence GEMAPI, en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, promulguée en 2014.

Cette loi a également créé le statut d'EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau) et a conforté les EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) pour donner de la visibilité et une cohérence renforcée à l'action des syndicats de rivière en faveur d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Fin 2020, le bassin Rhône-Méditerranée comptait 18 EPTB et 14 EPAGE. En 2021, 2 nouveaux projets d'EPAGE ont fait l'objet d'un avis favorable du comité d'agrément du comité de bassin, sur les bassins du Doubs-Dessoubre et de la Seille, en Bourgogne-Franche-Comté. Sur ce dernier bassin, identifié comme prioritaire dans le SDAGE pour la création d'un EPAGE, il s'agit d'une création ex-nihilo, souhaitée par l'ensemble des EPCI-FP concernés.

La dynamique de structuration est également positive sur d'autres secteurs du bassin Rhône-Méditerranée. Des dossiers de demande de reconnaissance en EPAGE ou EPTB sont actuellement en préparation par certains syndicats.

Il reste néanmoins quelques secteurs du bassin pour lesquels la structuration est difficile ou peine à aboutir. Le travail est donc à poursuivre, pour organiser la maîtrise d'ouvrage, assurer une gestion intégrée de l'eau et favoriser ainsi la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures.

Ces évolutions en matière de structuration de la compétence GEMAPI, ainsi que les enjeux constatés sur d'autres territoires, ont conduit à proposer une mise à jour de la carte 4B du SDAGE Rhône-Méditerranée des secteurs prioritaires pour la création d'EPAGE ou d'EPTB pour le cycle 2022-2027. Elle identifie désormais 21 secteurs concernés par un enjeu d'organisation des acteurs et de structuration de la maîtrise d'ouvrage afin d'atteindre les objectifs du SDAGE et du PGRI, en particulier ceux relatifs à la GEMAPI.



Présidente du Syndicat mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (Symcrau)

Céline Tramontin

Bientôt un Sage pour la Crau

Le Symcrau a débuté en 2021 la phase préparatoire à l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la Crau (Sage). Nous avons lancé cette démarche de planification de la politique locale de l'eau suite à une étude réalisée en 2020 qui a confirmé nos constats. Stratégique pour l'alimentation en eau des 270 000 habitants du territoire, des activités économiques et des exploitations agricoles, la nappe souterraine de la Crau est vulnérable tant sur le plan quantitatif que qualitatif avec notamment une problématique d'intrusion saline, sans compter sur les effets du changement climatique.

Composé des communes, collectivités, chambres consulaires, associations et services de l'État, le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises pour identifier les enjeux et proposer cinq hypothèses de périmètre de ce futur Sage. En 2022, nous nous positionnerons sur chacune des options et composerons la Commission locale de l'eau. L'agence de l'eau nous accompagne financièrement dans cette démarche.



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Iférouane dans le massif de l'Aïr au Niger.

LA COOPÉRATION DE FINANCEMENT SE CONSOLIDE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse reste en 2021 l'un des principaux bailleurs de l'action extérieure des collectivités territoriales, en phase avec l'Objectif du Développement Durable n° 6 des Nations Unies, ciblé sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations.

L'agence a mis en place depuis quelques années des outils de financement de type « fonds eau » qui permettent aux opérateurs de projets de coopération d'avoir un guichet unique pour le financement par l'agence de l'eau et par la collectivité. Ces fonds constituent désormais un socle solide de soutien pour les acteurs de coopération du bassin engagés à l'international sur les enjeux de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Plusieurs grandes collectivités se sont ainsi engagées avec l'agence, c'est le cas de la Métropole de Lyon avec le « Fond Eau », de la métropole Aix Marseille Provence avec des « appels à projets solidaires », ou encore des régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie. Ces outils de financement permettent à l'agence de l'eau de mobiliser l'intégralité de ses crédits dédiés à la coopération internationale.

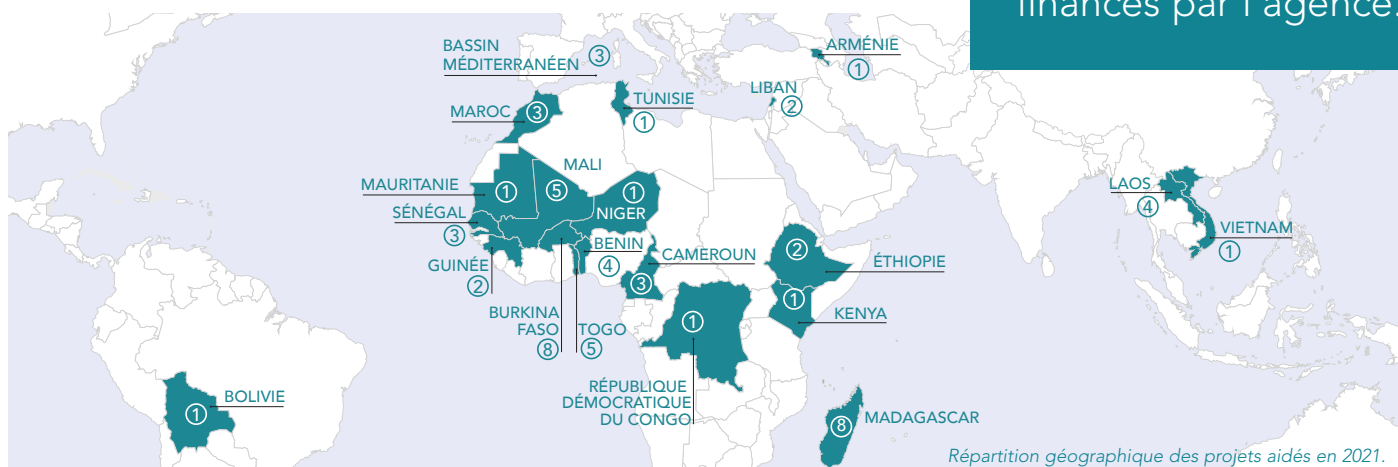
L'année 2021 marque également la formalisation d'un programme de coopération décentralisée entre la Métropole Montpellier Méditerranée et la vallée de l'Arghen au Maroc. Une action locale qui renforce encore le jumelage mis en place entre l'agence de l'eau et l'agence hydraulique de bassin de Souss Massa.

Chiffres

59 projets solidaires soutenus par l'agence en 2021 (49 en 2020).

4,97 M€ d'aides accordés en 2021.

21 pays bénéficiaires de projets de solidarité financés par l'agence.



Répartition géographique des projets aidés en 2021.

Appel à projets « Eau et solidarités internationales » :

2 M€ investis pour 13 projets

L'activité internationale 2021 a été marquée par l'organisation d'un appel à projets lancé collectivement par les 6 agences de l'eau. L'objectif de cette première expérience était de favoriser l'émergence de programmes de coopération opérationnels sur les 17 territoires internationaux prioritaires des agences de l'eau pour les actions institutionnelles. Les projets devaient présenter des actions à la fois sur les volets eau potable et assainissement ou comporter un volet sur la gestion intégrée des ressources en eau. L'animation technique de cette démarche a été assurée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Elle a conduit à

l'organisation d'une dizaine de webinaires qui ont réuni près de 800 participants à travers la France. 57 dossiers ont été présentés. Un jury composé des représentants de l'ensemble des comités de bassins a permis de sélectionner 13 dossiers au niveau national, qui ont bénéficié d'une enveloppe totale de 2 M€. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé 3 dossiers : à Madagascar ; en République démocratique du Congo (bassin versant du Nil) et au Cameroun (en commun avec l'agence de l'eau Rhin Meuse), mobilisant une enveloppe spécifique exceptionnelle de 500 000 € d'aide.

POINT DE VUE



Ministre malgache
de l'eau,
de l'assainissement
et de l'hygiène

Ladislav Adrien Rakotondrazaka

L'eau à Madagascar

Dans le cadre des objectifs du développement durable, notamment l'ODD n° 6, le gouvernement malgache s'est fixé l'objectif ambitieux de garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous les Malgaches.

Réglementairement notre stratégie nationale s'appuie sur le code de l'eau. Sur le terrain, la gestion de l'eau relève donc des collectivités territoriales pour ce qui concerne les communes rurales, avec l'appui technique du Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et de la JIRAMA* en ce qui concerne les centres urbains. Les nombreuses coopérations décentralisées mises en place avec des collectivités françaises offrent des solutions adaptées aux besoins des Malgaches, dans la distribution de l'eau, l'éradication de la défécation à l'air libre et le suivi technique et financier des services. Ces projets de proximité sont en droite ligne avec les axes stratégiques du gouvernement malgache.

Avec le renforcement des services de l'Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement (ANDEA), la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant s'impose comme un dispositif de référence pour la gouvernance territoriale. Des actions pilotes, en cours sur le bassin du lac Itasy et dans la région d'Ambalavao nous démontrent l'intérêt de cette organisation face aux aléas du changement climatique. Alors que des trombes d'eau se sont abattues en février sur Antananarivo sur plusieurs semaines, entraînant la mort de nombreux habitants et la destruction de nos équipements publics, une sécheresse sans précédent sévit dans le grand sud depuis plusieurs années avec là aussi de graves conséquences humaines. Les réponses d'urgence locales que nous proposons aux populations doivent être renforcées. Je soutiens la mise en place d'une réponse globale de coordination territoriale et j'en appelle aux bailleurs de la solidarité internationale pour accompagner financièrement et techniquement nos efforts au service de la population.

* Entreprise nationale en charge de la gestion de l'eau et de l'électricité dans les communes urbaines malgaches.

LA CONNAISSANCE

Epinoche mâle.

SOUTENIR LA RECHERCHE ET DIFFUSER LES RÉSULTATS

En matière de restitution de travaux d'études et de recherches soutenus par l'agence de l'eau, conduits par des laboratoires de recherche et des bureaux d'études, deux initiatives ont été prises dans le cadre des journées « Eau et connaissance » :

→ Un webinaire organisé en deux sessions (14 et 21 janvier 2021) sur le thème « Restaurer les rivières : un enjeu environnemental, économique et social » : la 1^{re} session était consacrée à l'intermittence des cours d'eau (plus de 170 participants). La 2^e session était consacrée aux solutions fondées sur la nature et, plus largement, à l'approche intégrée de la gestion des cours d'eau en tenant compte de ses multiples bénéfices. 155 participants étaient connectés.

→ Une journée sur le thème « De l'eau et des hommes : les sciences humaines pour éclairer l'action sur les territoires » a été organisée le 15 novembre 2021 à Lyon. Investie pour intégrer davantage les sciences humaines dans le montage des projets pour l'eau, l'agence a souhaité en faire le thème d'une journée à la lumière des études qu'elle finance dans ce domaine, telles que l'évaluation de l'impact de la crise Covid19 sur le lien des citoyens avec la nature (agence N-Clique), le rôle des sciences humaines pour accompagner la transversalité des projets pour l'eau et les milieux aquatiques, ou encore les controverses comme moteurs de la mise en œuvre des politiques de l'eau.

115 participants ont assisté aux échanges lors de la journée « De l'eau et des hommes : les sciences humaines pour éclairer l'action sur les territoires ».



Tout savoir sur la qualité des captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée !

Le SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée identifie près de 270 captages prioritaires dont les eaux brutes sont polluées par les nitrates ou les pesticides et qui doivent faire l'objet d'actions de restauration.

L'agence de l'eau met à disposition sur le site SIE Rhône-Méditerranée les résultats des suivis de nitrates et pesticides sur ces captages : données brutes et données synthétiques; résultats statistiques par an, par type de suivi (nitrates ou pesticides); tendances d'évolution de la contamination; visualisation graphique de la contamination; visualisation cartographique des dépassements de seuil de qualité...

Les données sources sont régulièrement mises à jour.

N'hésitez pas à vous rendre sur

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/captages-prioritaires>





Le 9 juillet 2021, l'agence de l'eau et Ifremer ont tenu une conférence de presse pour présenter le bilan de 20 ans de suivi de la contamination chimique des eaux côtières méditerranéennes, accompagnés par deux partenaires, l'Institut d'océanologie de Marseille et la faculté de Pharmacie de Marseille. Cette conférence de presse s'est déroulée en présentiel et a également été retransmise sur les réseaux sociaux.

Bilan de 20 ans de suivi des contaminants chimiques en Méditerranée

Édité en 2021, un nouvel atlas fait le bilan de la surveillance de la contamination chimique des eaux côtières de Méditerranée, opérée par l'Ifremer, en partenariat avec l'agence de l'eau, entre 1998 et 2018. Il présente, sous forme de graphiques et de cartes, les principaux résultats obtenus durant cette période ainsi que l'évolution des méthodes et des stratégies de surveillance. Il en ressort qu'il n'y a pas de hausse significative des niveaux de contamination générale de la zone côtière au cours des 20 dernières années. Pour la grande majorité des stations de surveillance, les niveaux observés sont en dessous des seuils permettant de définir une pollution chimique. Certains secteurs présentant des niveaux de contamination élevés, parfois au-dessus des seuils réglementaires, sont cependant identifiés : le secteur de l'émissaire de la ville de Marseille (Cortiou), la petite rade de Toulon, le secteur de la baie de Nice et la rade de Villefranche ainsi que le goulet de Bonifacio. En synthèse, 90 % des points de surveillance sont en bon état chimique et 10 % présentent des dépassements de seuils réglementaires, notamment pour le mercure, les PCB et les niveaux trophiques.

Consultez l'atlas sur www.eaurmc.fr (rubrique Connaissance / médiathèque)



NOUVELLES PARUTIONS



À retrouver sur www.eaurmc.fr (médiathèque)

Et si les zones humides devenaient un atout pour les territoires ?

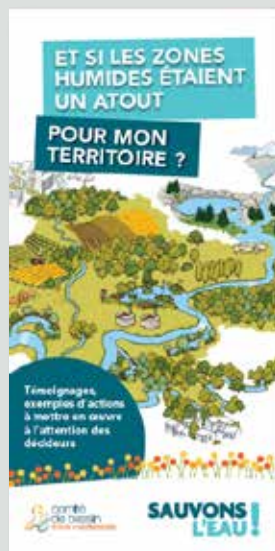
Pour accompagner les acteurs dans la gestion et la préservation des zones humides, deux documents complémentaires ont été édités en 2021 :

» Un bilan des connaissances sur les fonctions de ces milieux (février 2021).

Il rassemble les principales connaissances scientifiques sur les fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques des zones humides, issus de la littérature scientifique ou issus de retours d'expérience de restaurations.

» Un livret-argumentaire communicant, « Et si les zones humides étaient un atout pour mon territoire » (mai 2021).

Il fournit des arguments sur les bénéfices associés à la présence des zones humides dans différents domaines : atténuer les effets du changement climatique, se protéger contre les crues, favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau, contribuer au développement économique, au lien social et à la qualité du cadre de vie des territoires concernés... Le livret présente pour chaque domaine une courte synthèse des connaissances scientifiques, des résultats issus de retours d'expérience et des témoignages sur des cas concrets.



Un guide pour accompagner les acteurs locaux dans la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable

Un nouveau guide technique du SDAGE rassemblant l'ensemble des éléments utiles pour la conduite des travaux et des actions nécessaires à leur désignation et à la préservation de ces ressources, en qualité et en quantité, a été édité en juin 2021 à l'attention des maîtres d'ouvrage des études, des porteurs d'actions de préservation et des services de l'État. Élaboré à partir de la capitalisation de retours d'expériences, il permet d'accéder à des méthodes homogènes pour sélectionner et délimiter les zones de sauvegarde et proposer les stratégies et les dispositions les plus pertinentes pour préserver les ressources sur le long terme en les adaptant aux contextes.



A large crowd of people is walking through a modern urban plaza. In the foreground, the backs of several people are visible, including a woman in a yellow shirt with a grey backpack and a woman in a red top. The crowd is diverse in age and appearance. The plaza features wooden planters with young trees and a paved ground. In the background, there are several buildings, including a white one with a blue 'alpha' logo and a building with graffiti that says 'BREAK'. The sky is clear and blue.

LA SENSIBILISATION

Visite de terrain lors de la journée "ville perméable" organisée à Marseille, sur le site du projet EUROMED II.

RENDRE VISIBLES LES ACTIONS ET LES RÉSULTATS

Malgré la poursuite des contraintes liées à la crise sanitaire, l'agence a réussi à déployer une forte programmation événementielle.

16 événements ont été organisés réunissant en cumulé 2385 participants, en format webinaire ou en présentiel. Ces rencontres ont permis d'informer des dernières études en matière de restauration des rivières, de présenter et d'échanger sur le projet de SDAGE pour le bassin Rhône-Méditerranée (5 commissions géographiques), de mobiliser les élus et services techniques des collectivités sur la gestion durable des services d'eau et d'assainissement. L'agence a aussi organisé des journées territoriales sur la thématique du partage de l'eau, ainsi que sur les villes perméables.

Près de 150 participants (collectivités, représentants du monde agricole et économique) présents à Lyon le 6 juillet, pour faire le point sur la disponibilité en eau dans le Nord du bassin Rhône-Méditerranée et sur les stratégies adoptées pour gérer collectivement une ressource en tension.



En partenariat avec le Conservatoire du littoral, l'agence a réalisé une exposition à destination du grand public, installée sur 2 axes de l'autoroute A7 pendant l'été, afin de sensibiliser notamment à la préservation de l'herbier de Posidonie.

Coup de projecteur sur la préservation de la Méditerranée

Dès janvier 2021, au lendemain du One Planet Summit consacré à la biodiversité, où les enjeux méditerranéens sont affichés comme une priorité par la France, l'agence, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence et le Conservatoire du littoral, ont lancé la première édition de l'événement ICO: Island Coast Ocean Solutions. 41 réunions et ateliers ont réuni plus de 1180 participants pour la gestion et la préservation des îles, des côtes et des océans. Une démarche fructueuse qui a conduit les organisateurs et leurs partenaires à prendre 25 engagements, les 8 et 9 septembre lors d'un événement en marge du congrès de l'UICN.

En septembre toujours, l'agence a réuni les gestionnaires des espaces littoraux pour une journée d'information sur l'état de santé de la Méditerranée, les ambitions et les dernières actions concrètes pour sa reconquête.

Appel à projets « Eau et participation citoyenne » : 14 projets retenus pour la 1^{re} session

Convaincue que la participation citoyenne peut être un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques, l'agence a lancé un appel à projets afin d'inciter les collectivités à tester des actions citoyennes et à animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau. 14 projets de collectivités ont été retenus en 2021 pour organiser des actions citoyennes et des débats sur les grands enjeux de l'eau jusqu'en octobre 2022. Une 2^e session de cet appel à projets a été lancée le 1^{er} septembre.



Avec le podcast En immersion, l'eau vient à l'oreille du grand public

En 2021, à l'initiative de l'agence Rhône Méditerranée Corse, les 6 agences de l'eau ont investi collectivement l'univers du podcast pour sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau et de la biodiversité. 16 épisodes de 20 mn ont été diffusés entre mars et octobre, cumulant 8000 écoutes. Avec ces récits, les agences de l'eau proposent un voyage au fil des rivières emblématiques de France avec pour guides des femmes et des hommes passionnés. C'est la rivière d'une enfance que l'on entend couler, l'émotion contemplative, ou la passion engagée à la faveur de l'eau, que l'on découvre, une tranche de vie qui se révèle à qui veut l'écouter.

Retrouvez tous les épisodes gratuitement sur
Ausha, Deezer, Spotify et Itunes



En 2021, l'agence a produit un film d'animation « Sauver la Méditerranée, c'est possible ! ». 4'40 pour comprendre les enjeux et les actions pour lutter contre les apports par temps de pluie, diminuer la pression de mouillage sur l'herbier de Posidonie, restaurer la fonction nurserie dans les zones portuaires et poursuivre les travaux liés à la connaissance et à la surveillance des eaux côtières.

Retrouvez tous les films de l'agence sur sa chaîne [Youtube Sauvonsleau](#)

Chiffres

3,1 M€ d'aides
ont été accordées pour 117 opérations
de communication et d'éducation à la
préservation des milieux aquatiques.

16 événements
organisés par l'agence en 2021
dont 5 commissions géographiques,
1 webinaire sur la gestion durable des
services d'eau et d'assainissement,
2 journées d'information sur le partage
de l'eau, 4 journées techniques
territoriales sur les villes perméables,
1 journée sur la Méditerranée...

99 cérémonies
de signatures, inaugurations de travaux
ou poses de première pierre auxquelles
l'agence de l'eau a participé.

1 inauguration
pour la distinction « Rivière en bon état ».

25 opérations presse
menées par l'agence en 2021 et
2 938 retombées presse, en hausse
comparé à 2020 et 2019.

3 numéros
du magazine « Sauvons l'eau ».

6 000 abonnés
au compte twitter @SauvonsLeau
et 5 745 sur LinkedIn.

An aerial photograph of a suspension bridge spanning a vast body of turquoise water. The bridge has a wooden deck and metal railings. A group of people, including adults and children, are walking across the bridge. The water is a vibrant blue-green color. The sky is not visible, as the water fills the upper portion of the frame.

LES MOYENS

Passerelle himalayenne de l'Ebron (38).

UNE AGENCE ÉCORESPONSABLE

Dans le souci permanent de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, et au terme de 8 années de certification environnementale ISO14001, l'établissement s'est engagé en 2021 dans une démarche participative *Agence écoresponsable* dans la continuité de la dynamique gouvernementale *Services publics écoresponsables* initiée en juillet 2020 et promue par le Ministère de la transition écologique.

Chacun des quatre sites de l'agence a organisé des groupes de réflexion collective associant les agents pour dresser un état des lieux des pratiques professionnelles à l'échelle locale, et proposer des solutions pour réduire leur impact environnemental sur les thèmes des déplacements, de la gestion des ressources, des économies d'énergie, de la consommation bio et locale, et d'actions en faveur de la biodiversité.

Plus de 80 initiatives ont ainsi émergé après avoir été débattues et approuvées par le Comité de direction. Elles constituent un plan d'actions ayant vocation à être enrichi et mis à jour en permanence, dans une démarche de progrès continu. La démarche a été relayée en interne par une série de films courts intitulée « *Nous, on sème...* ». Il est également prévu qu'un bilan soit présenté chaque année en Comité de direction.

POINT DE VUE



**Chef du service logistique et bâtiments,
secrétariat général**

Pierre-Emmanuel Tamet

Dans la ville, à vélo, on dépasse les autos

Lorsque la possibilité de participer à l'opération Goodwatt* s'est présentée, nous n'avons pas hésité : il s'agissait de mettre à la disposition de 10 agents basés à Lyon un vélo électrique pendant un mois pour les déplacements domicile-travail, ainsi que tout l'équipement adapté. L'agence compte déjà une forte communauté de cyclistes, et l'idée était d'essayer de convertir au vélo celles et ceux qui d'ordinaire prennent plutôt leur voiture. Le retour a été très positif pour la planète, en raison des émissions de CO₂ évitées, mais aussi pour la santé d'agents qui ont apprécié les bienfaits de l'effort physique... Pour transformer l'essai et inscrire durablement la pratique du vélo dans l'ADN de l'agence de l'eau, nous allons tenter d'être labellisés Employeur Pro Vélo, avec l'aide d'un jeune en service civique.

*GoodWatt est un dispositif du programme CEE O'véIO! conçu par Mobilités Demain, filiale dédiée aux mobilités durables d'Énergies Demain. Lauréat d'un appel à projets du ministère de la Transition écologique, O'véIO! est un programme financé par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Chiffres

Plafond d'ETPT* : **315,27**

en diminution de 8,14 ETPT par rapport à 2020.

Taux d'atteinte du plafond d'ETPT : **99,9 %**
(NB : inchangé par rapport à 2020).

Budget formation :

308 589 €

* ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé.

Qualité : la certification ISO9001 renouvelée

La certification ISO9001 : 2015 labellisant la démarche de management qualité a été renouvelée à l'agence en mars 2021. Obtenue depuis 2013 sur l'ensemble de ses activités et de ses sites, cette certification atteste de la solidité de la démarche interne, tant sur son pilotage par processus, son approche « Risques », son écoute client et son souci permanent d'amélioration continue de ses pratiques. Dans le cadre des chantiers collectifs internes *Agence 2030*, une réflexion sur la simplification des principaux processus métiers a d'ores et déjà conduit en 2021 à la mise en place de mesures concrètes d'amélioration, qu'il s'agit de poursuivre. Des plans d'actions ont été également validés pour l'amélioration de nos pratiques managériales, le renforcement des synergies entre le siège et les délégations, et le confortement du rôle et des missions des assistantes.



Chef du service
Affaires générales
administratives
et financières
Délégation de
Besançon

Olivier Guillemain

Partage des locaux : ménage à trois à la délégation de Besançon

Nous connaissons depuis quelques années une baisse constante de nos effectifs. Aussi, au regard de notre schéma directeur immobilier et énergétique, les surfaces que nous occupions étaient trop importantes par rapport au nombre d’agents de notre délégation. Dans un premier temps, nous avons donc cherché à vendre certains de nos bureaux, mais sans succès mis à part pour la salle de réunion 1 000 Étangs... Après échange avec le Responsable régional de l’immobilier de l’État, nous avons proposé d’accueillir le STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés) et la Brigade mobile d’intervention de l’OFB (Office français de la Biodiversité), ce qui s’est concrétisé par leur arrivée dans l’été 2021. Par effet de ricochet, cela a conduit à une nouvelle répartition des bureaux au sein de la délégation. En raison du contexte sanitaire, nous n’avons pas encore eu l’occasion de beaucoup croiser nos nouveaux colocataires. Mais dès que la situation le permettra, nous projetons un temps de convivialité pour faire connaissance.

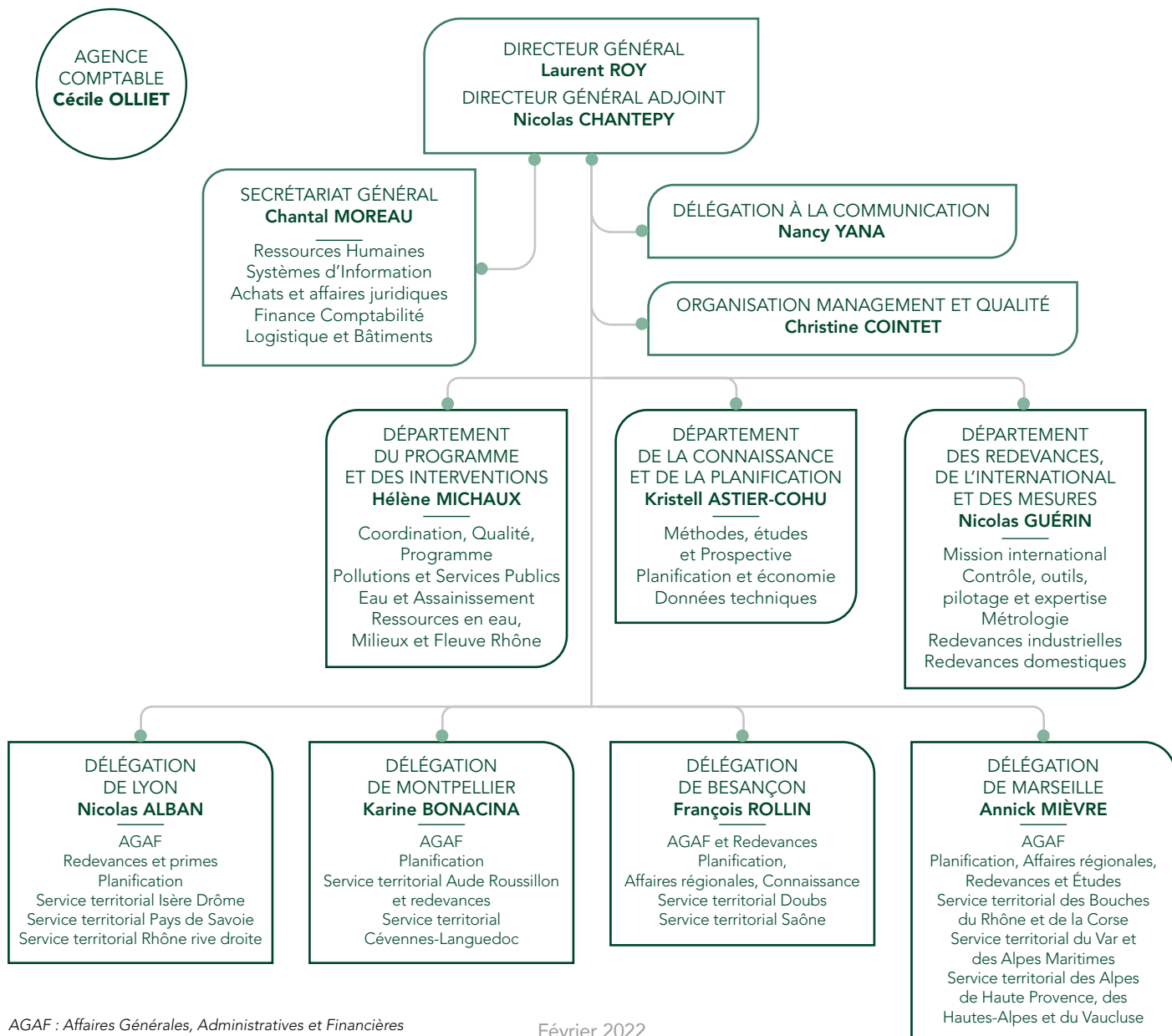
RÉALISATION DU BUDGET

(en euros)

	Autorisation d’engagements (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes	
	Exécution 2021	Taux d’exécution 2021	Exécution 2021	Taux d’exécution 2021	Exécution 2021	Taux d’exécution 2021
Interventions (hors contributions)	639 609 254	99 %	531 113 024	100 %	Recettes globalisées	554 479 229 99 %
Investissement	3 633 484	64 %	938 901	19 %	Autres financements publics	203 110 80 %
Fonctionnement	8 894 737	59 %	7 926 966	62 %	Recettes fléchées	16 321 471 98 %
Personnel	25 996 640	97 %	25 996 640	97 %		
TOTAL	678 134 114	98 %	565 975 531	98 %	570 800 700	99 %

ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET SERVICES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



BILAN

À MI-PARCOURS



11^e PROGRAMME 2019-2024 : QUEL BILAN À MI-PARCOURS ?

Trois ans après le démarrage du 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024, coup d'œil dans le rétro pour dresser un premier bilan des politiques qui ont bien fonctionné, et celles qui sont en deçà des objectifs.



Désimperméabilisation des sols : une politique qui décolle

Malgré la tendance à l'artificialisation croissante, l'agence incite et accompagne les collectivités pour rendre les villes perméables. Cette démarche permet notamment de réduire les pollutions issues des débordements des réseaux d'assainissement et elle apporte des solutions aux défis climatiques.

 Depuis le début de son 11^e programme, l'agence a apporté **32 M€ d'aides** pour près de **260 opérations** portées par des collectivités et des aménageurs, dont les projets ont conduit à la déconnexion des eaux pluviales des réseaux et à la désimperméabilisation de près de 130 hectares.

 Dans le cadre de son appel à projets « Aménagez un coin de verdure pour la pluie », l'agence de l'eau a en particulier apporté environ **16 M€** pour reverdir les cours d'écoles et infiltrer l'eau dans le sol.



2019-2021

1,3 MILLIARD
D'EUROS
D'AIDES



ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : plus de la moitié des aides accordées

Depuis le début du 11^e programme, la part annuelle des aides contribuant à l'adaptation aux changements climatiques dépasse l'objectif de 40 % et s'élève au global à près de 55 %.

Ainsi en 3 ans,
l'agence
a accordé

> 633 M€
à cet enjeu prioritaire.

Ce bon résultat a été soutenu par l'appel à projets Rebond qui a porté l'effort sur des interventions en lien avec l'enjeu climatique : la lutte contre les réseaux d'eau fuyards et la renaturation des rivières, en particulier.



LES VOLUMES D'EAU ÉCONOMISÉS MARQUENT LE PAS

Après des années records de volumes d'eau économisés au 10^e programme, la dynamique a connu un certain ralentissement depuis 2019, mais surtout en 2020 et 2021.

On constate notamment un fléchissement des investissements pour les projets à forte capacité d'économie d'eau ou de substitution. À la faveur des aides de l'appel à projets Rebonds et du plan France relance, les collectivités ont à l'inverse été nombreuses à saisir l'opportunité de renouveler leurs réseaux d'eau potable, représentant ainsi près de 90 % des opérations aidées en 2021.

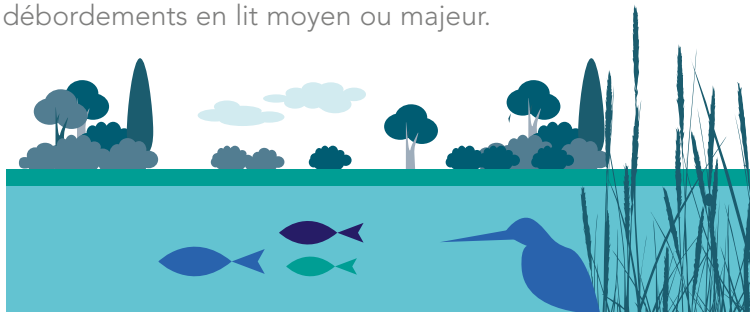


Montée en puissance de la renaturation des rivières



La politique de restauration des rivières amorcée au 10^e programme a pris son envol sur les 3 premières années du 11^e programme.

En seulement 3 ans, **200 km de linéaires de cours d'eau** ont été restaurés, soit les deux-tiers de l'objectif fixé pour la période 2019-2024. C'est le fruit du travail d'animation sur les territoires. Les opérations présentées prévoient souvent des travaux ambitieux de restauration du lit majeur ou favorisant les débordements en lit moyen ou majeur.



Protection des captages prioritaires : objectif approché



Sur les **269 captages d'eau potable** touchés par des pollutions diffuses et considérés comme prioritaires pour la mise en place de programmes de restauration de la qualité de leurs eaux, **223** ont désormais un plan d'actions engagé, soit **83 % de la cible**. La démarche de délimitation des aires d'alimentation est désormais réalisée pour la quasi-totalité des 201 « captages Grenelle » ; seul 1 captage n'a pas encore d'aire délimitée.

MISE EN CONFORMITÉ DES STATIONS D'ÉPURATION CIBLÉES AU TITRE DES ENJEUX « MILIEUX » : le retard s'accumule

L'objectif de modernisation des dernières stations d'épuration qui restent des points noirs pour les milieux aquatiques sensibles ne décolle pas. C'est pourtant nécessaire pour l'atteinte du bon état.

Sur la première moitié du programme, seules **61 stations d'épuration** sur les **119 ciblées ont été financées**.

Ces aides représentent un budget de près de **29 M€**, soit un peu plus du quart de l'enveloppe financière prévue sur cette première partie de programme.

Une première vague de contractualisation satisfaisante

Axe fort du 11^e programme, le cadre contractuel a été largement mobilisé durant cette première partie de programme, notamment en 2019 et 2020, l'objectif étant de définir avec les collectivités et partenaires la manière la plus pertinente de décliner sur leur territoire les priorités du 11^e programme, avec une vision globale de l'ensemble des enjeux liés à l'eau.



Au total,
121
contrats
ont été signés,
dont **31**
en zones de
revitalisation
rurale (ZRR).

Cela représente un
engagement financier
de l'agence d'environ

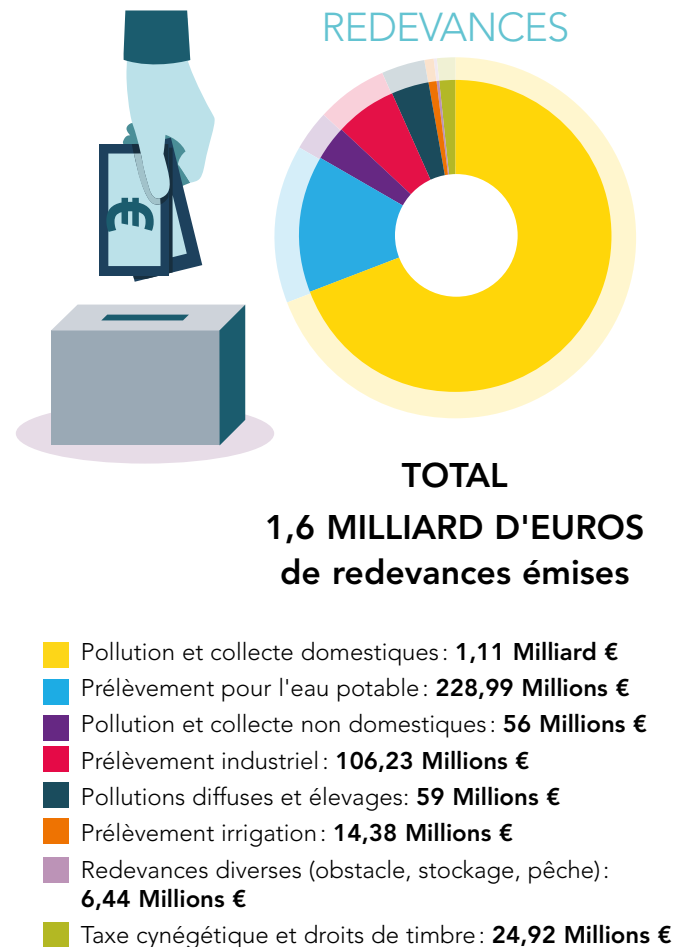
692
M€

dont
156 M€
en ZRR

Les contrats sont majoritairement conclus pour une durée maximum de 3 ans. La première vague de contrats s'est donc achevée fin 2021. L'année 2022 devrait être la dernière année de contractualisation dans le cadre du 11^e programme, sur une durée de 3 ans.

Au plus proche du plafond mordant

Depuis 2019, un pilotage de l'encaissement des redevances a été organisé de manière transversale au sein de l'agence de manière à exploiter au mieux nos ressources financières disponibles en étant au plus près du plafond de redevances fixé par la loi mais en cherchant à ne pas le dépasser. Grâce à une très bonne gestion



des taux de redevances et des rythmes d'encaissements, sur les 3 premières années du programme, l'agence a toujours été en limite inférieure du plafond, sauf en 2020 où elle a très légèrement dépassé son plafond (le reversement à l'État a alors représenté moins de 0,05 % du montant des redevances collectées).

L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques**: construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau!**

Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 76 19 00

Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

Délégation de MARSEILLE

Immeuble CMCI - 2 rue Henri Barbusse CS90464
13207 MARSEILLE Cedex 01
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-7

RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD-CADRE AVEC LA ZABR

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu le rapport rappelant la structuration de la politique de recherche et développement menée par l'Agence de l'eau depuis 2005 et exposant les motifs qui conduisent à proposer un renouvellement de l'accord-cadre avec la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR),

Ayant entendu l'exposé du directeur général relatif au projet de renouvellement de l'accord-cadre précité,

RECONNAIT l'intérêt d'éclairer la gestion de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse par des résultats issus de travaux scientifiques de recherche, de développement et d'innovation ;

CONSIDERE qu'il est de l'intérêt de l'agence de soutenir, de manière complémentaire et mutualisée avec les projets de niveau national portés par l'OFB, des projets de recherche et développement répondant aux préoccupations particulières des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ;

VALIDE le principe de renouveler pour 3 ans l'accord-cadre, établissant les conditions générales du partenariat entre l'agence de l'eau et la ZABR pour la période 2022-2024, en cohérence avec le terme du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau ;

APPROUVE le projet d'accord-cadre avec la ZABR qui lui est soumis ;

AUTORISE sur ces bases, le directeur général de l'agence à signer l'accord-cadre.

Le président du conseil d'administration
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Pascal MAILHOS

**AVENANT DE LA CONVENTION PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION**

**du Groupement d'Intérêt Scientifique
« ZONE ATELIER BASSIN DU RHONE »**

(2022-2024)

Entre :

- **Avignon Université**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 74 rue Louis Pasteur, 84029 Avignon Cedex 01, représentée par son président **Monsieur Philippe ELLERKAMP**

ci-après désignée par **Université d'Avignon**

- **le Centre National de la Recherche Scientifique**, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16 représenté par son président Monsieur Antoine Petit, lequel a délégué sa signature pour la présente convention à **Monsieur Laurent BARBIERI**, délégué régional Rhône-Auvergne, 2 avenue Albert Einstein, BP 61335, 69609 Villeurbanne Cedex

ci-après désigné par **CNRS**

L'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, sise 158 cours Fauriel, CS 62362, 42023 Saint-Étienne cedex 2 ; représentée par son Directeur **David DELAFOSSE** ; École de l'Institut Mines-Télécom, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (E.P.C.S.C.P.) dont le siège est situé 19 place Marguerite Perey, 91120 Palaiseau ci-après désignée par **Mines Saint-Étienne**

- **L'Ecole Nationale Supérieure des Mines d'Alès**, École de l'Institut Mines-Télécom, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 6 avenue des Clavières, 30319 Alès Cedex, représentée par sa directrice, **Madame Assia TRIA**

ci-après désignée par **Mines Alès**

- **L'Ecole Nationale des Travaux Publics d'Etat**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé rue Maurice Audin, 69518 Vaulx en Velin, représentée par sa directrice, **Madame Cécile DELOLME**

ci-après désignée par **ENTPE**

- **L'Ecole Normale Supérieure de Lyon**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 15 parvis René Descartes BP 7000, 69342 Lyon Cedex 07, représentée par son président, Monsieur Jean-François PINTON lequel a délégué sa signature pour la présente convention à **Monsieur Teva VERNOUX**, vice-président à la recherche

ci-après désignée par ENSL

- **HEPIA**, établissement autonome de droit public de formation et de recherche, dont le siège est situé 150 route de Presinge 1254 Jussy -Genève, représenté par sa directrice générale, **Madame Claire BARIBAUD**

ci-après désignée par **Hepia**

- **l'Institut National de la Recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 147 rue de l'Université 75338 Paris Cedex 07 représenté par son président directeur général Monsieur Philippe MAUGUIN, lequel a délégué sa signature pour la présente convention à **Madame Carole CARANTA**, directrice générale déléguée Sciences et Innovations

ci-après désigné par **INRAE**

- **l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon**, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, dont le siège est situé 20 avenue Albert Einstein, 69621 Villeurbanne Cedex, représenté par son directeur, **Monsieur Frédéric FOTIADU**

ci-après désigné par **INSA**

- **l'Institut polytechnique de Grenoble**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 46 avenue Felix Viallet, 38031 Grenoble Cedex 01, représenté par son administrateur général, **Monsieur Pierre BENECH**

ci-après désigné **Grenoble INP**

- **l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire**, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège est situé 31 avenue de la Division Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses Cedex, représenté par son directeur général, **Monsieur Jean-Christophe NIEL**

ci-après désigné par **IRSN**

- **L'Institut de Recherche pour le Développement**, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 44, Boulevard de Dunkerque, CS9009 13572 Marseille Cedex 02, représenté par sa présidente directrice générale, **Madame Valérie VERDIER**

Ci-après désigné IRD

- **l'Université d'Aix-Marseille**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07, représentée par son président, **Monsieur Eric BERTON**

ci-après désignée par **AMU**

- **L'Université Claude Bernard Lyon I**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 43 boulevard du 11 Novembre 1918, 69622 Villeurbanne Cedex, représentée par son président, **Monsieur Frédéric FLEURY**

ci-après désignée par **Lyon I**

- **L'Université de Genève**, établissement public de droit public doté de la personnalité morale, dont le siège est situé 24 rue du Général-Dufour CH-1211 Genève 4, représentée par son vice-recteur, **Monsieur Yves FLUCKIGER**

ci-après désignée par **Université de Genève**

- **l'université Grenoble Alpes**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Domaine Universitaire de Saint-Martin-d'Hères - CS 40700 - 38058 Grenoble Cedex 9, représentée par son président, **Monsieur Yassine LAKHNECH**

Ci-après désignée par **UGA**

- **L'Université Jean Monnet**, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, dont le siège est situé au 10 rue Tréfilerie, CS82301, 42023 Saint Etienne Cedex 2, représentée par sa présidente, **Monsieur Florent PIGEON**

ci-après désignée par **UJM**

- **L'Université Jean Moulin-Lyon III**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 1 rue de l'Université, BP 0638, 69239 Lyon Cedex 02, représentée par son président, **Monsieur Eric CARPANO**

ci-après désignée par **Lyon III**

- **L'Université Lumière-Lyon II**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 86 rue Pasteur, 69365 Lyon Cedex 07, représentée par sa présidente, **Madame Nathalie DOMPNIER**

ci-après désignée par **Lyon II**

- **L'Université Côte d'Azur**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé Grand château, 28 avenue Valrose, BP 2135, 06103 Nice Cedex 02, représentée par son président, **Monsieur Jeannick BRISSWALTER**

ci-après désignée par **UNS**

- **L'Université de Nîmes**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé rue du Docteur Georges SALAN, 30 021 Nîmes cedex 1, représentée par son président, **Monsieur Benoît ROIG**

ci-après désignée **UNÎMES**

- **L'Université Savoie Mont Blanc**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 27 rue Marcoz - B.P. 1104 - 73011 Chambéry Cedex représentée par son président, **Monsieur Philippe GALEZ**

ci-après désignée par **USMB**

- **VetAgro Sup**, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, dont le siège est situé 1 avenue Bourgelat, 69280 Marcy l'Etoile, représentée par sa directrice générale, **Madame Mireille BOSSY**

ci-après désignée par **VetAgro Sup**

le CNRS, les Mines Saint-Etienne, les Mines Alès, l'ENTPE, l'ENSL, Hepia, INRAE, l'INSA, Grenoble INP, l'IRSN, l'IRD, AMU, l'Université d'Avignon, Lyon I, l'Université de Genève, l'UGA, l'UJM, Lyon III, Lyon II, l'UNS, UNÎMES, l'USMB, et VetAgro Sup sont désignés ci-après individuellement par la Partie et collectivement par les Parties.

Les entités constitutives de la ZABR sont constituées par les unités de recherche membres et par les unités de recherche associées.

A ce jour, les unités de recherche membres sont les suivantes :

- AMU, IRD agissant en leurs noms et pour la mise en œuvre des activités du LPED UMR 151
- CNRS, Universités Jean Moulin Lyon 3, Lumière Lyon 2, Jean Monnet, ENTPE, ENSMSE, ENS de Lyon, INSA de Lyon agissant en leurs noms et pour la mise en œuvre des activités du laboratoire EVS, UMR 5600
- CNRS, Université Claude Bernard - Lyon1, ENTPE, INRAE USC 1369 agissant en leurs noms et pour la mise en œuvre des activités du LEHNA
- CNRS, USMB agissant en leurs noms et pour la mise en œuvre des activités du laboratoire EDYTEM, UMR 5204
- CNRS UMR 7330, AMU, IRD UMR 161, INRAE USC 1410 agissant en leurs noms et pour la mise en œuvre des activités du CEREGE, UM 34
- CNRS, AMU, IRD UMR 237, Université d'Avignon agissant en leurs noms et pour la mise en œuvre des activités de l'IMBE, UMR 7263
- CNRS, AMU, Université d'Avignon, UCA agissant en leurs noms et pour la mise en œuvre des activités de l'UMR 7300 Espace
- CNRS, IRD UMR 252, UGA et Grenoble INP agissant en leurs noms et pour la mise en œuvre des activités de l'IGE, UMR 5001
- INRAE agissant en son nom et pour la mise en œuvre des activités des UR RECOVER - UMR GEAU -UR ETNA - UR LESSEM - UR RIVERLY
- INRAE et USMB agissant en leurs noms et pour la mise en œuvre des activités de CARRETEL, UMR 042
- Mines Alès agissant en son nom et pour la mise en œuvre des activités du Centre HSM
- INSA de Lyon, agissant en son nom et pour la mise en œuvre des activités du DEEP, EA7429
- IRSN agissant en son nom et pour la mise en œuvre des activités du SRTE
- Université de Genève agissant en son nom et pour la mise en œuvre des activités de l'Institut Forel et de l'Institut des Sciences de l'Environnement
- VetAgro Sup, CNRS, Lyon I, INRAE, agissant en son nom et pour la mise en œuvre des activités de l'UMR 5557 « Ecologie Microbienne »

A ce jour, les unités de recherche associées sont les suivantes :

- HEPIA agissant en son nom et pour la mise en œuvre des activités de l'inTNE

- UNÎMES agissant en son nom et pour la mise en œuvre des activités de l'équipe d'accueil CHROME, EA7352

EXPOSE PREALABLE

Le bassin du Rhône bénéficie d'un patrimoine hydrologique extrêmement important et diversifié qui subit de fortes pressions anthropiques.

Depuis quelques années, l'ensemble des acteurs régionaux s'engage à requalifier ce patrimoine et à valoriser l'exceptionnelle diversité hydraulique du bassin du Rhône. Cependant, ils se trouvent confrontés à l'extrême complexité des hydrosystèmes fluviaux, qui pose notamment des problèmes de connaissance scientifique et d'intégration des échelles de temps et d'espace.

Les équipes de recherche implantées dans le bassin du Rhône sont acteurs de cette dynamique. De 1979 à 1993, grâce aux efforts conjoints du CNRS et du Ministère de l'Environnement, elles se sont mobilisées au sein du PIREN Rhône, connu pour avoir produit le concept d'hydrosystème fluvial et avoir donné une forte impulsion aux pratiques de gestion environnementale dans les milieux fluviaux. En outre, plusieurs équipes implantées dans le bassin du Rhône ont appris la pratique de l'interdisciplinarité dans ce cadre. En 2001, elles se sont engagées conjointement dans le programme « Zone Atelier » lancé par le PEVS et repris par l'INSU, puis l'InEE.

1. Le 20 octobre 2005, les établissements auxquels appartiennent ces équipes se sont structurés en GIS. 13 établissements en sont membres : Cemagref, ENSM Saint-Etienne, ENTPE, Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, INSA de Lyon, Maison du Fleuve Rhône, Université Jean Monnet, Université Claude Bernard Lyon 1, Université de Savoie, Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, CNRS, INRA.
2. Le 8 octobre 2009, le GIS ZABR est renouvelé avec l'entrée de l'Ecole Normale Supérieure Lettre et Sciences Humaine. Le GIS ZABR comprend 14 établissements.
3. Le 18 octobre 2013, le GIS ZABR est renouvelé avec l'entrée de Mines d'Alès, de Grenoble INP, de l'IRSN, d'Aix Marseille Université, de l'université d'Avignon pays du Vaucluse, de l'Université de Genève, de l'Université Nice Sophia Antipolis,. Le GIS ZABR comprend 21 établissements.
4. Le 12 décembre 2017, le GIS ZABR est renouvelé avec l'entrée d'Hepia, de l'IRD, d'UGA, de UNÎMES. La Maison du Fleuve Rhône, dissolue, sort du GIS. Le GIS ZABR comprend 24 établissements.
5. En 2022, les établissements expriment leur volonté de renouveler le GIS ZABR pour une période de 3 ans permettant d'être dans la même temporalité que l'accord cadre Agence de l'Eau RMC et les membres du GIS ZABR, et la convention de partenariat entre le GRAIE et les établissements membres du GIS ZABR. Une évaluation scientifique de la ZABR, comme chaque période quinquennale, aura lieu en 2023.
6. Cet avenant :
 - actualise l'identité de nom des établissements membres du GIS ZABR : L'Université de Nice Sophia Antipolis est remplacée par l'Université Côte d'Azur.
 - Actualise l'identité des responsables légaux et leurs représentants des différents établissements
 - intègre la fusion entre IRSTEA et INRA au bénéfice d'INRAE
 - intègre ENTPE comme tutelle d'EVS UMR 5600
 - modifie la durée de la convention du GIS

Le GIS ZABR a plusieurs objectifs :

- Encourager les recherches pluridisciplinaires sur les hydrosystèmes dans le bassin du Rhône. Chaque projet de recherche doit concentrer ses efforts sur au moins une des thématiques suivantes : Changement climatique et ressources - Flux, formes, habitats, biocénose - Flux polluants, écotoxicologie, écosystèmes - Observation sociale des territoires fluviaux
- Contribuer à assurer une cohérence des recherches au niveau du bassin du Rhône et à stimuler les échanges entre zones ateliers.
- Promouvoir des approches analytiques qui pourront être déployées sur d'autres bassins versants nationaux et internationaux (incluant les pays en développement) et susciter des échanges à travers nos réseaux et nos conférences.

Entre les Parties, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

inchangé

Article 2 -Les Missions du GIS

inchangé

Article 3 - Les entités constitutives du GIS

inchangé

Article 4 : Les instances du GIS

inchangé sauf

Article 4-1 : Direction du groupement

1 La présidence

Le conseil de direction (confère article 4.2) élit en son sein à la majorité absolue une présidence pour la durée de renouvellement du GIS dont le terme est fixé au 31/12/2024. Cette présidence pourra être reconduite en cas de renouvellement du GIS au-delà du 31/12/2024. Puis idem...

Article 4-4 - Comité consultatif

1 - Composition

- L'Agence Française pour la Biodiversité est remplacée par l'Office Français de la Biodiversité
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est remplacée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Article 5 - L'évaluation scientifique du GIS

inchangé

Article 6 - La nature du GIS

inchangé

Article 7 - Modalités de coordination - propriété, diffusion et publication des résultats

inchangé

Article 8-Ressources

inchangé

Article 9 - Dispositions diverses

inchangé sauf

Article 9-6 - Durée et Entrée en vigueur de la convention - renouvellement

La présente convention entre en vigueur pour une durée de sept(7) ans du 12 décembre 2017 au 31 décembre 2024.

Au terme de cette période et au plus tard le 31 décembre 2024, les signataires pourront s'ils le souhaitent, renouveler leur coopération par voie d'avenant ou mettre un terme à celle-ci .

L'Avenant entre en vigueur de manière rétroactive à la date du 31 décembre 2021 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la Convention.

Les dispositions de la convention non expressément annulées modifiées ou complétées par l'Avenant restent inchangées et demeurent en vigueur. La convention et l'avenant forment un tout indissociable. En cas de contradiction entre la convention et l'avenant, les dispositions de ce dernier prévaudront sur celles de la convention

Fait en 24 exemplaires originaux à Lyon, le 2022.

Le délégué régional du CNRS Rhône-
Auvergne, par délégation du président
du CNRS
Laurent BARBIERI

La directrice générale déléguée science
et innovation d'INRAE, par délégation du
président-directeur général d'INRAE
Carole CARANTA

Le directeur de l'Ecole Nationale
Supérieure des Mines de Saint-Etienne
David Delafosse

Le directeur de l'INSA de Lyon
Frédéric FOTIADU

La directrice de l'Ecole Nationale
Supérieure des Mines d'Alès
Assia TRIA

L'administrateur général de l'Institut
polytechnique de Grenoble,
Pierre BENECH

La directrice de l'ENTPE
Cécile DELOLME

Le directeur général de l'IRSN
Jean-Christophe NIEL

La directrice d'HEPIA
Claire BARIBAUD

La présidente-directrice générale de
l'Institut de Recherche pour le
Développement
Valérie VERDIER

Le vice président à la recherche de
l'Ecole Normale Supérieure de Lyon
Teva VERNOUX

Le président de l'Université Aix-
Marseille
Eric BERTON

Le président d'Avignon Université
Philippe ELLERKAMP

La présidente de l'Université Lumière
Lyon II
Nathalie DOMPNIER

Le président de l'Université Claude
Bernard Lyon I
Frédéric FLEURY

Le président de l'Université Côte d'Azur
Jeannick BRISSWALTER

Le vice-recteur de l'Université de
Genève
Yves FLUCKIGER

Le président de l'Université de Nîmes
Benoit ROIG

Le président de l'Université Grenoble
Alpes
Yassine LAKHNECH

Le président de l'Université de Savoie
Mont Blanc
Philippe GALEZ

Le président de l'Université Jean
Monnet
Florent PIGEON

La directrice générale de VetAgro Sup
Mireille BOSSY

Le président de l'Université Jean
Moulin Lyon III
Eric CARPANO

Pour Visa
Co présidents de la ZABR
Laurent SIMON
Nicolas LAMOUROUX

Annexe 1

Liste des membres du conseil de direction de la ZABR

par unité de recherche membre

LPED UMR 151 (AMU-IRD) : Carole BARTHELEMY*

UMR 5600 (CNRS, Universités Jean Moulin Lyon 3, Lumière Lyon 2, Jean Monnet, ENSMSE, ENS de Lyon, INSA de Lyon) : Hervé PIEGAY, Anne HONEGGER, Frédéric PARAN

LEHNA, UMR 5023 (CNRS, Université Claude Bernard Lyon1, ENTPE, INRAE) : Laurent SIMON, Sarah PUIJALON, Thierry WINIASKY

EDYTEM, UMR 5204 (CNRS, USMB) : Fabien ARNAUD*

CEREGE, UMR 34 (CNRS, AMU, IRD 237, INRAE) : Michal TAL

IMBE, UMR 7263 (CNRS, AMU, IRD, Université d'Avignon) : Evelyne FRANQUET

UMR 7300 Espace (CNRS, AMU, Université d'Avignon, UCA) : Philippe MARTIN, Pierre Alain AYRAL (à compter du 31/01/2023)

IGE, UMR 5001 (CNRS, IRD, UGA et Grenoble INP) : Julien NEMERY

HSM (Mines Alès) : Anne JOHANNET

INRAE: Nicolas LAMOUREUX, Olivier BARRETEAU

CARTEL, UMR 042 (INRA, USMB) : Geneviève CHIAPUSIO

DEEP, EA7429 (INSA de Lyon, l'Université Claude Bernard Lyon 1) : Hélène CASTEBRUNET

SRTE (IRSN) : Olivier RADAKOVITCH

UMR 5557 « Ecologie Microbienne »(VetAgro Sup CNRS, Université Claude Bernard Lyon I, INRAE,) : Benoit COURNOYER

Annexe 2

Liste des membres de la commission de Coordination Scientifique de la ZABR

Elle est constituée des membres du Conseil de Direction, des animateurs thématiques, des responsables de sites ateliers et des observatoires, et d'un représentant par équipe associée (désigné par leur soin). Elle est présidée par la Présidence du GIS.

Le Conseil de Direction :
voir Annexe 1 (ci-dessus)

Les responsables des sites ateliers et observatoires :

1. SITES ATELIERS

1.1 ARDIERES

Véronique GOUY ; INRAE RiverLy

1.2 DROME

Frédéric LIEBAULT; INRAE ETNA
Florian MALARD, UMR 5023 Lehna, Université Lyon 1

1.3 ARC ISERE

Julien NEMERY; IGE
Benoît CAMENEN; INRAE RiverLy

1.3 RIVIERES CEVENOLES

Philippe MARTIN, UMR Espace jusqu'au 31/01/2023 – Matthieu Vignal après le 31/01/2023
Anne JOHANNET, Mines Alès, HSM
Frédéric PARAN, UMR 5600 EVS ENSMSE

1.4 VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCES et « DIS-CONTINUE »

Sara PUIJALON UMR 5023 Lehna, Université Lyon 1
Hervé CAPRA, INRAE RiverLy
Yves-François LELAY, UMR 5600 EVS, ENS Lyon
Marylise COTTET, UMR 5600 EVS ENS Lyon

1.5 OTHU

Gislain DIPEME, INSA DEEP
Flora BRANGER, INRAE RiverLy

1.6 Observatoire des sédiments du Rhône

Hervé PIEGAY ; UMR 5600 EVS - ENS Lyon
Marina COQUERY, INRAE RiverLy

1.7 Observatoire lacs alpins

Isabelle DOMAIZON ; INRAE – UMR CARRTEL

1.8 OHM Vallée du Rhône

Carole BARTHELEMY ; LPED UMR 151 AMU
Hervé PIEGAY ; UMR 5600 EVS – ENS

Les responsables thématiques :

TH 1) Flux hydriques - contraintes climatiques - ressources

Eric SAUQUET, INRAE Riverly
Emmanuel GANDOUIN, IMBE -AMU

TH 2) Flux - formes - habitats – biocénoses

Thibault DATRY; INRAE RiverLy
Oldrich NAVRATIL, UMR 5600 EVS - Université Lyon 2

TH 3) Flux – polluants – impacts sur les hydrosystèmes et la santé

Genevève CHIAPUSIO : INRAE – UMR CARRTEL
Aymeric Dambrin, INRAE RiverLy

TH 4) Observation sociale –des Territoires fluviaux

Olivier BARRETEAU, INRAE, UMR GEAU
Emeline COMBY, UMR 5600 EVS - Université Lyon 2

Les responsables par équipe associée :

Laboratoire magmas et volcans : Didier LAPORTE -Véronique LAVASTRE

Hepia, inTNE : Franck CATTANEO

EA 7352-CHROME : Axelle CADIERE, Stéphane MUSSARD – Corinne LE GAL LA
SALLE

**Avenant portant renouvellement de
La convention entre les établissements membre du GIS ZABR désignant le
GRAIE comme structure d'animation de coordination et de valorisation de
l'accord-cadre de coopération entre l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Corse et le GIS ZABR**

**RENOUVELLEMENT PAR AVENANT
(2022-2024)**

Entre

**L'association GRAIE, Pôle Eau et Territoires (Recherche - Animation- Diffusion), Campus
LyonTech La Doua - Bâtiment CEI-Insavalor - 66 Bd Niels Bohr - CS 52132 - 69603
Villeurbanne Cedex représentée par son président Stéphane BUSCHAERT**
ci-après dénommé le GRAIE,

et

- **Avignon Université**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 74 rue Louis Pasteur, 84029 Avignon Cedex 01, représentée par son président **Monsieur Philippe ELLERKAMP**
- **le Centre National de la Recherche Scientifique**, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16 représenté par son président Monsieur Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature pour la présente convention à **Monsieur Laurent BARBIERI**, délégué régional Rhône-Auvergne, 2 avenue Albert Einstein, BP 61335, 69609 Villeurbanne Cedex
- **L'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne**, sise 158 cours Fauriel, CS 62362, 42023 Saint-Étienne cedex 2 ; représentée par son Directeur, **Monsieur David DELAFOSSE** ; **École de l'Institut Mines-Télécom, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (E.P.C.S.C.P.)** dont le siège est situé 19 place Marguerite Perey, 91120 Palaiseau
- **L'Ecole Nationale Supérieure des Mines d'Alès**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 6 avenue des Clavières, 30319 Alès Cedex, représentée par sa directrice, **Madame Assia TRIA**
- **L'Ecole Nationale des Travaux Publics d'Etat**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé rue Maurice Audin, 69518 Vaulx en Velin, représentée par sa directrice, **Madame Cécile DELOLME**
- **L'Ecole Normale Supérieure de Lyon**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 15 parvis René Descartes BP 7000, 69342 Lyon

Cedex 07, représentée par son président, Monsieur Jean-François PINTON lequel a délégué sa signature pour la présente convention à **Monsieur Teva VERNOUX**, vice-président à la recherche

- **HEPIA**, établissement autonome de droit public de formation et de recherche, dont le siège est situé 150 route de Presinge 1254 Jussy -Genève, représenté par sa directrice générale, **Madame Claire BARIBAUD**
- **L'Institut National de la Recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 147 rue de l'Université 75338 Paris Cedex 07 représenté par son président directeur général Monsieur Philippe MAUGUIN, lequel a délégué sa signature pour la présente convention à **Madame Carole CARANTA**, directrice générale déléguée Sciences et Innovations
- **L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon**, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, dont le siège est situé 20 avenue Albert Einstein, 69621 Villeurbanne Cedex, représenté par son directeur, **Monsieur Frédéric FOTIADU**
- **L'Institut polytechnique de Grenoble**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 46 avenue Felix Viallet, 38031 Grenoble Cedex 01, représenté par son administrateur général, **Monsieur Pierre BENECH**
- **L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire**, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège est situé 31 avenue de la Division Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses Cedex, représenté par son directeur général, **Monsieur Jean-Christophe NIEL**
- **L'Institut de Recherche pour le Développement**, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 44, Boulevard de Dunkerque, CS9009 13572 Marseille Cedex 02, représenté par sa présidente-directrice générale, **Madame Valérie VERDIER**
- **L'Université d'Aix-Marseille**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07, représentée par son président, **Monsieur Eric BERTON**
- **L'Université Claude Bernard Lyon I**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 43 boulevard du 11 Novembre 1918, 69622 Villeurbanne Cedex, représentée par son président, **Monsieur Frédéric FLEURY**
- **L'Université de Genève**, établissement public de droit public doté de la personnalité morale, dont le siège est situé 24 rue du Général-Dufour CH-1211 Genève 4, représentée par son recteur, **Monsieur Yves FLUCKIGER**
- **L'université Grenoble Alpes**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Domaine Universitaire de Saint-Martin-d'Hères - CS 40700 - 38058 Grenoble Cedex 9, représentée par son président, **Monsieur Yassine LAKHNECH**

- **L'Université Jean Monnet**, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, dont le siège est situé au 10 rue Tréfilerie, CS82301, 42023 Saint Etienne Cedex 2, représentée par son président, **Monsieur Florent PIGEON**
- **L'Université Jean Moulin-Lyon III**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 1 rue de l'Université, BP 0638, 69239 Lyon Cedex 02, représentée par son président, **Monsieur Eric CARPANO**
- **L'Université Lumière-Lyon II**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 86 rue Pasteur, 69365 Lyon Cedex 07, représentée par sa présidente, **Madame Nathalie DOMPNIER**
- **L'Université Côte d'Azur**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé Grand château, 28 avenue Valrose, BP 2135, 06103 Nice Cedex 02, représentée par son président, **Monsieur Jeanik BRISSWALTER**
- **L'Université de Nîmes**, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel dont le siège est situé 5 rue du Docteur Georges Salan, 30000 Nîmes, représentée par son président, **Monsieur Benoit ROIG**
- **L'Université Savoie Mont Blanc**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 27 rue Marcoz - B.P. 1104 - 73011 Chambéry Cedex représentée par son président, **Monsieur Philippe GALEZ**
- **VetAgro Sup**, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, dont le siège est situé 1 avenue Bourgelat, 69280 Marcy l'Etoile, représentée par sa directrice générale, **Madame Mireille BOSSY**

Ci après désignés individuellement ou collectivement par le(s) établissement(s) du GIS ZABR

Agissant dans le cadre du programme sur objectifs de la Zone Atelier Bassin du Rhône constituée en Groupement d'Intérêt Scientifique dont le siège est à Villeurbanne, Campus LyonTech La Doua, Bâtiment CEI-Insavalor, 66 bd Niels Bohr, CS52132, 69603 Villeurbanne Cedex, présidée par Monsieur Nicolas LAMOUREUX et Monsieur Laurent SIMON.

EXPOSE PREALABLE

1. Le 20 octobre 2005, le GRAIE et les 13 établissements membres du GIS ZABR ont signé leur premier accord de partenariat. Etaient membres du GIS ZABR et : Cemagref, ENSM Saint-Etienne, ENTPE, Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, INSA de Lyon, Maison du Fleuve Rhône, Université Jean Monnet, Université Claude Bernard Lyon 1, Université de Savoie, Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, CNRS, INRA.

2. Le 8 octobre 2009, le GRAIE et les 14 établissements membres du GIS ZABR ont renouvelé leur accord de partenariat. Rentre dans le GIS, l'Ecole Normale Supérieure Lettre et Sciences Humaine.
3. Le 18 octobre 2013, le GRAIE et les 21 établissements membres du GIS ZABR ont renouvelé leur accord de partenariat. Rentrant dans le GIS Mines d'Alès, Grenoble INP, l'IRSN, Aix Marseille Université, l'université d'Avignon pays du Vaucluse, l'Université de Genève, l'Université Nice Sophia Antipolis.
4. Le 12 décembre 2017, le GRAIE et les 24 établissements membres du GIS ZABR ont renouvelé leur accord de partenariat ; Rentrant dans le GIS ZABR Hepia, l'IRD, UGA, UNÎMES. La Maison du Fleuve Rhône, dissolue, sort du GIS.
5. En 2022, le GRAIE et les 23 établissements expriment leur volonté de renouveler leur accord de partenariat pour une durée de 3 ans, permettant d'inscrire ce partenariat dans la temporalité de l'accord cadre Agence de l'eau ZABR et du 11^{ème} programme d'intervention qui court sur la période 2019- 2024.
6. Cet avenant :
 - actualise l'identité de nom des établissements membres du GIS ZABR : L'Université de Nice Sophia Antipolis est remplacée par l'Université Côte d'Azur. Le GRAIE, Groupe de Recherche d'Animation technique et d'Information sur l'Eau (GRAIE) est remplacé le GRAIE, Pôle Eau et territoires (Recherche-Animation-Diffusion),
 - Actualise l'identité des responsables légaux et leurs représentants des différents établissements
 - intègre la fusion entre IRSTEA et INRA au bénéfice d'INRAE
 - modifie la durée du renouvellement de l'accord désignant le GRAIE comme structure d'animation de coordination et de valorisation de l'accord cadre Agence de l'eau ZABR

Il est convenu ce qui suit :

Les établissements membres du GIS ZABR ont monté le projet de Zone Atelier Bassin du Rhône, puis se sont constitués en GIS en 2005 afin de promouvoir, coordonner, développer, valoriser les recherches sur le fonctionnement des hydrosystèmes du bassin du Rhône. Le GIS ZABR a été renouvelé en 2009, 2013 et 2017.

En 2022, les établissements renouvellent le GIS ZABR expriment leur volonté de reconduire leur accord de partenariat avec le GRAIE comme structure d'animation de coordination et de valorisation de l'accord cadre Agence de l'eau ZABR

Le GRAIE est une structure expérimentée d'animation des dispositifs de recherche et d'interface entre scientifiques et professionnels dans le domaine de la gestion de l'eau.

Conformément à ses statuts, le GRAIE, association Loi 1901 créée en 1985, a pour but, dans le domaine des équipements d'infrastructure et de l'eau, de :

- créer des relations entre les divers intervenants, organismes de recherche, partenaires professionnels, organismes concernés ;
- promouvoir et développer la recherche ;
- diffuser auprès de ses membres les informations disponibles dans le domaine.

Le GRAIE a plusieurs missions d'animation de dispositifs de recherche :

- l'animation de l'OTHU - Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine, depuis le montage du projet en 1997 et depuis sa structuration officielle en 1999 ;
- l'animation du projet de constitution de la Zone Atelier Bassin du Rhône en 2000 ;

- l'animation de la ZABR depuis sa labellisation CNRS en 2001 ;
- l'animation de SIPIBEL -observatoire sur les effluents hospitaliers et stations d'épuration urbaines depuis 2011.
- l'animation de l'OSR - Observatoire des Sédiments du Rhône et de l'OHM VR - Observatoire Hommes Milieux Vallée du Rhône depuis 2014.

Le GRAIE rassemble à ce jour 350 adhérents qui sont notamment des collectivités territoriales, des prestataires d'étude et des organismes de recherche. Ses principaux partenaires techniques et financiers sont l'Agence de l'eau, la Métropole de Lyon, la région Auvergne Rhône-Alpes, le DREAL et le Ministère de la transition écologique. L'équipe permanente est constituée à ce jour de 13 salariés.

La complémentarité des compétences des deux dispositifs a conduit la ZABR à s'appuyer sur la structure d'animation qu'est le GRAIE et ce dès le montage du projet ZABR. Le GIS ZABR dispose ainsi d'une structure d'animation pérenne, notamment pour la mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération entre l'Agence de l'eau et les établissements membres du GIS ZABR.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

inchangé

ARTICLE 2 : DECLINAISON DES DIFFERENTES MISSIONS CONFIEES AU GRAIE

inchangé

ARTICLE 3 - MOYENS MOBILISES PAR LES SIGNATAIRES

inchangé

ARTICLE 4 - DUREE et RESILIATION

4-1 Durée

La présente Convention entre en vigueur pour une durée de sept (7) ans du 12 décembre 2017 au 31 décembre 2024.

Au terme de cette période et au plus tard le 31 décembre 2024, les signataires pourront s'ils le souhaitent, renouveler leur coopération par voie d'avenant ou mettre un terme à celle-ci.

L'Avenant entre en vigueur de manière rétroactive à la date du 31 décembre 2021 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la convention.

Les dispositions de la Convention non expressément annulées modifiées ou complétées par l'Avenant restent inchangées et demeurent en vigueur. La Convention et l'Avenant forment un tout indissociable. En cas de contradiction entre la Convention et l'Avenant, les dispositions de ce dernier prévaudront sur celles de la Convention.

4-2 Résiliation

inchangé

4-3 Litiges

inchangé.

Fait en 25 exemplaires originaux à Lyon, le.

Le président du GRAIE
Stéphane BUSCHAERT

Le délégué régional du CNRS Rhône-Auvergne, par délégation du président du CNRS
Laurent BARBIER

Le directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne
David DELAFOSSE

La directrice de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines d'Alès
Assia TRIA

La directrice de l'ENTPE
Cécile DELOLME

La directrice d'HEPIA
Claire BARIBAUD

Le vice président à la recherche de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon
Teva VENROUX

La directrice générale déléguée Science et Innovations d'INRAE, par délégation du
président directeur général d'INRAE
Carole CARANTA

Le directeur de l'INSA de Lyon
Frédéric FOTIADU

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble,
Pierre BENECH

Le directeur général de l'IRSN
Jean-Christophe NIEL

La présidente-directrice générale de l'Institut de Recherche pour le Développement
Valérie VERDIER

Le président de l'Université Aix-Marseille
Eric BERTON

Le président d'Avignon Université
Philippe ELLERKAMP

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon I
Frédéric FLEURY

Le recteur de l'Université de Genève
Yves FLUCKIGER

Le président de l'Université Grenoble Alpes
Yassine LAKHNECH

Le président de l'Université Jean Monnet
Florent PIGEON

Le président de l'Université Jean Moulin Lyon III
Eric CARPANO

La présidente de l'Université Lumière Lyon II
Nathalie DOMPNIER

Le président de l'Université Côte d'Azur
Jeanick BRISSWALTER

Le président de l'Université de Nîmes
Benoit ROIG

Le président de l'Université de Savoie Mont Blanc
Philippe GALEZ

La directrice générale de VetAgro Sup
Mireille BOSSY

Pour Visa
Co présidents de la ZABR

Nicolas LAMOUREUX
Laurent SIMON